PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

L'évolution de l'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes

2017 - 2021

Décembre 2022
DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
SEON Martial
Appui : JAKSE Christine, GOURGOUILLON Nathalie, JACOD Olivier

SYNTHESE

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a comme objectif de promouvoir l'apprentissage. En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de contrats d'apprentissage – près de 110 000 en 2021 - a augmenté de 124% entre 2017 et 2021. Cette évolution est plus marquée pour les femmes entrant en apprentissage, que ce soit en Quartier de la Politique de la Ville (QPV) ou non, que pour les hommes (+194 % pour les femmes contre +94 % pour les hommes).

La loi, en permettant aux personnes d'accéder à l'apprentissage jusqu'à 29 ans (au lieu de 25 ans avant 2018) a contribué mécaniquement à cette hausse du nombre des contrats. Elle a logiquement engendré un accroissement de la part des contrats signés par les plus de 26 ans passant de 1% à 7% des contrats en 2021. L'âge moyen des apprentis est de pratiquement 20 ans en 2021, soit un an et demi de plus qu'en 2017. Les 20-25 ans sont désormais presque aussi nombreux que les 16-19 ans. Dans les QPV, les premiers sont même majoritaires.

L'un des objectifs de la réforme de 2018 est d'accroître l'accueil en apprentissage des jeunes reconnus en situation de handicap. Malgré des mesures telles que l'allongement de la durée maximale du contrat ou une majoration du niveau de prise en charge, l'apprentissage des personnes reconnues travailleuses handicapées ne semble pas avoir été impacté par la loi du 5 septembre 2018. Le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté, mais moins vite que l'ensemble des apprentis. Leur part s'est même réduite entre 2017 et 2021 malgré leur plus grand nombre. Elle est passée de 1.9% des apprentis en 2017 à 1.3% en 2021. Le nombre de contrats d'apprentissage signés par des personnes en situation de handicap résidant en QPV a même baissé en volume entre 2017 et 2021.

Pour promouvoir l'apprentissage, la loi de 2018 a réduit la durée minimale du contrat d'apprentissage de 1 an à 6 mois. Logiquement, la part des contrats de durée inférieure à 12 mois augmente. Il en résulte aussi une baisse de la durée théorique moyenne des contrats passant de 617 à 576 jours. En 2021, cette durée est moindre pour les apprentis résidant en QPV ou en situation de handicap.

Les jeunes, *avant d'entrer en apprentissage*, sont principalement en étude. En 2021, 31% sont lycéens et 23% étudiants. En outre, un quart des apprentis étaient déjà en apprentissage avant d'en commencer un nouveau. Enfin, les apprentis dans un dispositif d'initiation à l'alternance ou en prépa-apprentissage sont en recul. Si en volume, tous les niveaux de diplôme à l'entrée en apprentissage sont concernés par la hausse du nombre de contrats d'apprentissage, celle-ci est plus remarquable pour les hauts diplômés. Toutefois, c'est le niveau bac qui continue de constituer le plus fort contingent d'apprentis (le tiers), plus encore qu'en 2017. L'accroissement du poids des bacheliers est également plus notable pour les femmes. Dans le même temps, le nombre de jeunes de niveau inférieur au bac s'engageant dans l'apprentissage, bien que croissant, est sur une dynamique beaucoup moins forte. On retrouve ces mêmes constats pour les résidents des QPV avec un affaiblissement plus marqué pour les apprentis peu

ou pas diplômés qui pèsent nettement moins en 2021 qu'en 2017 et avec une élévation plus rapide du poids des diplômés du supérieur. Ce constat se retrouve chez les apprentis reconnus travailleurs handicapés, mais d'une moindre ampleur que pour l'ensemble des apprentis.

S'agissant *des diplômes préparés*, il est logique de constater une dynamique similaire à celle des niveaux de diplôme à l'entrée en apprentissage, c'est-à-dire une augmentation du niveau et une féminisation des diplômes supérieurs au bac. Le diplôme d'entrée détermine de fait le diplôme de sortie d'apprentissage. Hormis quelques doctorants qui s'orientent vers un CAP, la grosse majorité des personnes qui entrent en apprentissage se forment pour un diplôme juste supérieur à celui qu'ils détiennent en début de formation. On ne constate donc pas d'effet de réorientation majeure. En revanche, on perçoit une diversification de la formation surtout pour les diplômés du supérieur, y compris pour ceux en QPV.

En 2021, 98% des contrats d'apprentissage sont signés dans le secteur privé. Cette tendance s'est renforcée depuis la loi de 2018.

Par ailleurs, ce sont les mêmes secteurs d'activité qui emploient les ¾ des apprentis. Leur concentration dans un nombre restreint de secteurs (12) est plus forte que pour l'ensemble des salariés.

Entre 2017 et 2021, on constate une plus grande mixité de l'apprentissage dans plusieurs secteurs d'activité, en QPV ou non.

Si l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage n'a pas modifié le fait que l'apprentissage se déroule principalement dans les très petites entreprises, leur poids a baissé de 3 points entre 2017 et 2021 passant de 45% à 42%.

Enfin, la loi de 2018 est une révolution pour les centres de formation des apprentis notamment en raison des nouvelles modalités de financement. L'enjeu était de déverrouiller le nombre d'apprentis, jusque-là fixé par les Régions. L'objectif a été atteint. Entre 2017 et 2021, selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale et de l'agriculture, le nombre de Centre de Formation des Apprentis dans la région est passé de 83 à 366. Le nombre de spécialités de formation a lui aussi augmenté. Les apprentis se forment principalement en commerce et dans l'agro-alimentaire. La réforme a été accompagnée d'aides exceptionnelles versées aux entreprises à partir de 2020 dans le contexte de crise sanitaire relative à la Covid[1]. Néanmoins, comme le rappelle la cour des comptes, cette révolution s'est accompagnée d'une augmentation des coûts de formation, occasionnant un fort déficit de France Compétences. Il serait intéressant, dans un avenir proche, d'évaluer en Auvergne-Rhône-Alpes, l'impact des mesures prises pour résorber ce déficit sur l'apprentissage.

[1] Ces aides exceptionnelles ont été prolongées pour l'année 2023

Table des matières

INTRODUCTION 5

I-PROFIL DE L'APPRENTI 7

1-DES HOMMES MAJORITAIRES MAIS FORTE PROGRESSION DES FEMMES 8

2-VIEILLISSEMENT DES APPRENTIS 9

3-RECONNAISSANCE D'UN HANDICAP 11

II-DIPLÔMES 14

1-LA MOITIÉ DES 16-29 ANS SUIVENT DES ÉTUDES AVANT L'APPRENTISSAGE 14

2-ÉLÉVATION DU NIVEAU DE DIPLÔME D'ENTRÉE ET PLUS GRANDE DIVERSITÉ DE FORMATION POUR LES HAUTS DIPLÔMÉS 15

3-LES PERSONNES RECONNUES EN SITUATION DE HANDICAP PLUS SOUVENT EN RECHERCHE D'EMPLOI AVANT D'ENTRER EN APPRENTISSAGE 21

III-EMPLOYEURS ET DUREE DE CONTRAT 24

1-UN SECTEUR PRIVÉ LARGEMENT MAJORITAIRE 24

2-CONCENTRATION DES APPRENTIS DANS MOINS DE LA MOITIÉ DES SECTEURS D'ACTIVITÉ 25

3. DES SECTEURS PLUS GENRÉS POUR LES APPRENTIS QUE POUR LES SALARIÉS MAIS EN ÉVOLUTION VERS PLUS DE MIXITÉ 27

4- DES RECRUTEMENTS MAJORITAIRES DANS LES TPE MAIS EN RETRAIT 29

5-RÉDUCTION DE LA DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE 31

IV-AUGMENTATION DU NOMBRE D'ORGANISMES DE FORMATION ET DES SPÉCIALITÉS 34

ANNEXES 40

BIBLIOGRAPHIE 53

INTRODUCTION

Lors des travaux préparatoires à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la commission des affaires culturelles et de l'éduction a indiqué dans son introduction que les difficultés d'insertion des jeunes et les transformations majeures que rencontrent l'économie française représentaient « ces défis [auxquels] répond le projet de loi (…) à travers une rénovation de notre système de formation professionnelle et d'apprentissage, une révision de notre système d'assurance chômage et une nouvelle gouvernance de la politique de l'emploi »[2]. On retrouve la même analyse de la part de la commission des affaires économiques, qui explique que « les articles qu'elle a été chargée d'examiner lui ont paru, en particulier, apporter une réponse satisfaisante aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, en améliorant l'attractivité du recours à l'apprentissage pour les employeurs et en simplifiant le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage »[3].

L'apprentissage défini parfois comme un « passeport pour l'emploi »[4] repose donc sur l'idée d'une adaptation de la formation aux impératifs des emplois proposés par le système productif, visant l'avènement d'une « société de compétences »[5].

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel y a contribué en transformant profondément le champ de l'alternance : elle a notamment permis à l'ensemble des organismes de formation de dispenser des formations en apprentissage et a élargi la possibilité d'entrer en apprentissage jusqu'à 29 ans révolus (au lieu de 25 ans). En Auvergne-Rhône-Alpes, la loi a ainsi favorisé la hausse du nombre d'apprentis, avec + 124% du nombre de contrats signés entre 2017 et 2021 (plus qu'au niveau national qui est de 116% pour la même période[6]). Au 31 décembre 2021, la région comptait 111 000 contrats d'apprentissage en centre de formation des apprentis (CFA).

Quatre ans après la réforme de l'apprentissage, comment a évolué le profil des apprentis du point de vue de leur sexe, de leur âge, selon qu'ils résident ou non dans un quartier prioritaire de la ville ou qu'ils disposent ou non d'une reconnaissance travailleur handicapé (Partie 1), selon leur niveau de diplôme à l'entrée en apprentissage et celui à la sortie de leur formation (Partie 2), selon les caractéristiques des employeurs (secteur, taille des entreprises) et leurs pratiques de recrutement (durée des contrats) (Partie 3) ? Enfin, quels premiers effets de la loi sur l'appareil de formation émergent (Partie 4) ?

[2] Avis n° 975 de Mme Sylvie CHARRIÈRE, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, déposé le 23 mai 2018, Introduction, p7.

[3] Avis n° 981 de Mme Graziella MELCHIOR, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 23 mai 2018, Introduction, p. 7-8.

[4] Avis n° 975 de Mme Sylvie CHARRIÈRE, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, déposé le 23 mai 2018, titre de la partie II, p11.

[5] Transformer la formation professionnelle pour construire une société de compétences

[6] Cf annexe 1 pour plus de détails sur les sources.

ENCADRÉ 1 : PRINCIPALES RÉFORMES ENGENDRÉES PAR LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » apporte une nouvelle définition de l'action de formation. En effet, selon l'article L6313-1 du code du travail, Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont :
1° Les actions de formation ;
2° Les bilans de compétences ;
3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie ;
4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.

Il en résulte plusieurs réformes qui impactent l'apprentissage.

ÉVOLUTION DES ENTRÉES
Promotion accrue de l'apprentissage et fin du fonctionnement par campagne : les entrées sont possibles tout au long de l'année et ne sont plus contraintes par le rythme scolaire.

ÉVOLUTION DE L'ÂGE DES APPRENTIS
L'âge limite d'entrée en apprentissage est repoussé de 26 ans à 29 ans révolus.

EVOLUTION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES APPRENTIS RECONNUS HANDICAPE
Certaines règles du contrat d'apprentissage ont été aménagées (voir encadré 3)

DURÉE DES CONTRATS
La durée minimale du contrat de travail passe d'un an à 6 mois.

EVOLUTION DE LA DURÉE DE TEMPS DE TRAVAIL DES MINEURS
Il est légal de faire travailler un apprenti de moins de 18 ans jusqu'à 40 heures par semaines et 10 heures par jour, à condition qu'il y ait des compensations. Cette disposition n'est autorisée que dans les entreprises ayant des activités dans le bâtiment ou sur des chantiers concernant les travaux publics ou les bâtiments ainsi que pour les entreprises de la création, d'aménagement et d'entretien sur les chantiers d'espaces paysagers.

ÉVOLUTION DES RUPTURES
Le régime juridique du contrat d'apprentissage se rapproche du droit commun : les conditions de rupture par l'employeur sont assouplies, un « droit à la démission » est créé pour l'apprenti.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PRÉCÉDENTE DES APPRENTIS
Les passerelles entre apprentissage et statut scolaire ou étudiant sont facilitées.
Possibilité d'entrer en pré-apprentissage (sous statut stagiaire de la formation professionnelle) ou en prépa-métiers (sous statut scolaire).

ÉVOLUTION DU NIVEAU DE DIPLÔME PRÉPARÉ PAR LES APPRENTIS
Unification de l'aide financière aux employeurs, qui ne concerne plus que les TPE-PME (moins de 250 salariés) dont l'apprenti prépare un diplôme ne dépassant pas le niveau 4 (BAC). Fin de l'aide financière aux employeurs par le Conseil régional.

ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES EMPLOYEURS
Unification de l'aide financière aux employeurs, qui ne concerne plus que les TPE-PME (moins de 250 salariés) dont l'apprenti prépare un diplôme ne dépassant pas le niveau IV. Fin de l'aide financière aux employeurs par le Conseil régional.

I-PROFIL DE L'APPRENTI

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément transformé le champ de l'alternance. En permettant à l'ensemble des organismes de formation de dispenser des formations en apprentissage et en élargissant la possibilité d'entrer en apprentissage jusqu'à 29 ans révolus (au lieu de 25 ans), elle a favorisé la hausse du nombre d'apprentis (Graphique 1), à hauteur de 124%[7] de nombre de contrats signés[8] en Auvergne Rhône-Alpes entre 2017 et 2021 (plus qu'au niveau national qui est de +116% pour la même période). Au 31 décembre 2021, la région comptait 109 329 apprentis présents en centre de formation des apprentis (CFA).

Graphique 1 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage global et par sexe en Auvergne Rhône-Alpes de 2017 à 2021.

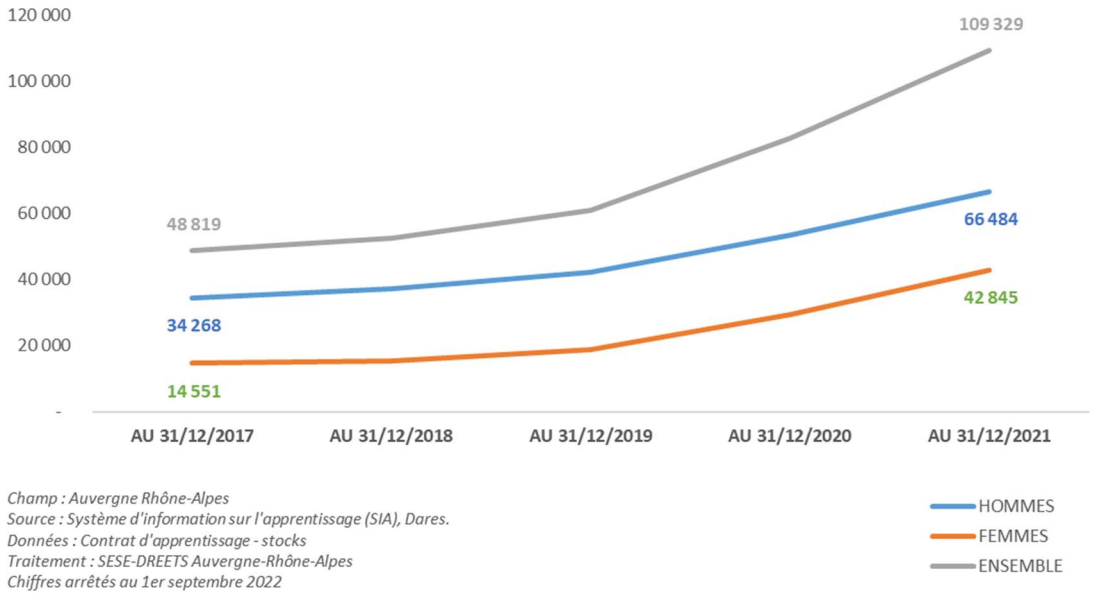

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Quatre ans après la réforme, comment a évolué le profil des apprentis selon leur sexe, leur âge, qu'ils résident ou non dans un quartier prioritaire de la ville ou qu'ils disposent ou non d'une reconnaissance travailleur handicapé ?

[7] Cf. annexe 2 pour plus de détails.

[8] L'ensemble des données fournies concernent les contrats d'apprentissage signés, non pas les apprentis. Un apprenti peut, en effet, avoir signé plusieurs contrats la même année. Toutefois, pour alléger le propos, les expressions contrats d'apprentissage et apprentis seront utilisées indifféremment dans la suite de l'étude.

1-DES HOMMES MAJORITAIRES MAIS FORTE PROGRESSION DES FEMMES

En volume, les apprentis sont majoritairement des hommes (Graphique 1). Ainsi, pour l'année 2021, ils représentent 61% des personnes en apprentissage. Néanmoins, cette proportion s'est réduite de 9 points par rapport à 2017. L'évolution a été rapide avec 2,9 fois plus de femmes entre 2017 et 2021 contre 1,9 fois pour les hommes. Ceci conduit à un rapport de mixité (cf. encadré ci-dessous) passant de 70/30 en faveur des hommes en 2017 à 61/39 en 2021 (Graphique 2). En dépit de cette évolution, l'apprentissage est globalement peu paritaire.

Graphique 2 : Evolution du rapport de mixité global et en QPV en Auvergne Rhône-Alpes entre 2017 et 2021.

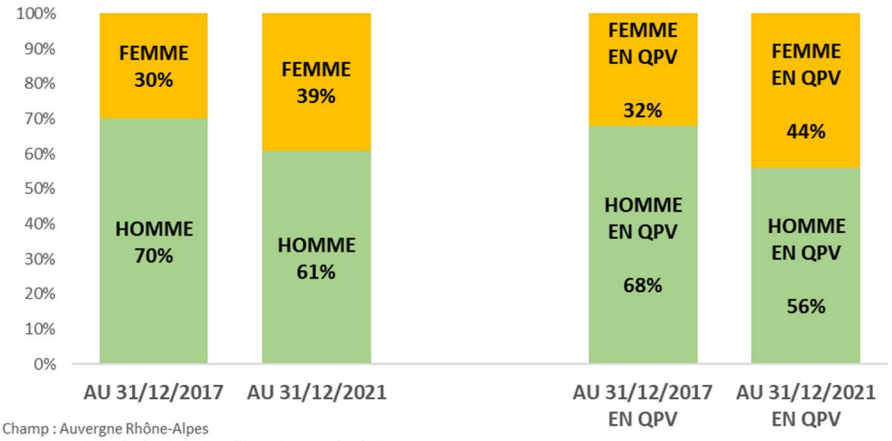

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

ENCADRÉ 2 -RAPPORT DE MIXITÉ

Le rapport de mixité est le rapport du nombre d'hommes divisé par la population considérée par comparaison avec le nombre de femmes divisé par la population considérée. Le rapport de mixité de la population totale en France est de 51,7/48,3 en faveur des femmes. S'agissant de la population active en France, le rapport de mixité s'inverse. Il est de 48,5/51,5 en faveur des hommes. Dans la littérature[9], il est communément admis qu'un métier est mixte du point de vue du sexe quand le rapport de mixité est compris entre 40 % et 60 % en faveur de l'un ou l'autre sexe.

Les contrats d'apprentissage signés par des personnes résidant dans des quartiers prioritaires de la ville (QPV) représentent 4% du total des contrats d'apprentissage depuis 2017. En comparaison, ils ont augmenté un peu plus vite que pour l'ensemble des contrats d'apprentissage signés entre 2017 et 2021[10]. En effet, le nombre de contrats a été multiplié par 2,4 en QPV contre 2,2 pour l'ensemble de la région. Les apprentis des QPV sont également à dominante masculine mais le rapport de mixité est plus équilibré que celui de l'ensemble de la population des

[9] Par exemple : AGIR POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS, novembre 2014. Avis du Conseil économique, social et environnemental. M. Patrick Liébus, rapporteur au nom de la section du travail et de l'emploi, p 8.

[10] Cf. Annexe 3 pour plus de détails.

apprentis : en effet celui-ci est de 56/44 en faveur des hommes. En évolution, le nombre de contrats en QPV a augmenté de façon nettement plus spectaculaire pour les femmes. Celles résidant en QPV sont ainsi trois fois plus nombreuses en apprentissage en 2021 qu'en 2017 alors que, dans le même temps, le nombre d'hommes a doublé.

Comment expliquer cette progression du nombre de femmes apprenties, qu'elles résident ou non en QPV ? Le rapport de la Cour des comptes relatif à la formation en alternance explique ce phénomène, au niveau national, par « l'effet de la tertiarisation et de la montée en qualification des diplômes préparés » [11]. Les données Auvergne Rhône-Alpes confirment ces tendances.

2-VIEILLISSEMENT DES APPRENTIS

L'âge moyen des apprentis a augmenté de plus d'une année entre 2017 et 2021 en lien avec la loi de 2018 qui a permis l'accès à l'apprentissage jusqu'à 29 ans. (Tableau 1). Les femmes sont en moyenne plus âgées que les hommes. Dans les QPV, l'âge moyen des apprentis est un peu supérieur à celui de l'ensemble des apprentis.

Tableau 1 - Evolution de l'âge moyen d'entrée en apprentissage par sexe de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

AGE MOYEN	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021
APPRENTI	**18,4**	**19,9**
Homme	18,2	19,4
Femme	19,1	20,6
APPRENTI QPV	**18,7**	**20,4**
Homme résidant en QPV	18,6	19,9
Femme résidant en QPV	19,0	20,9

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[11] Rapport de la cour des comptes de juin 2022, LA FORMATION EN ALTERNANCE Une voie en plein essor, un financement à définir, p39.

En volume, l'augmentation du nombre d'apprentis a affecté l'ensemble des tranches d'âges retenues[12] dans des proportions différentes. En particulier, et pour la première fois depuis 2017, la tranche d'âges majoritaire des apprentis est celle des 20 ans et plus (Graphique 3).

Graphique 3 : Proportion des effectifs totaux et résidant en QPV en apprentissage par tranches d'âges en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

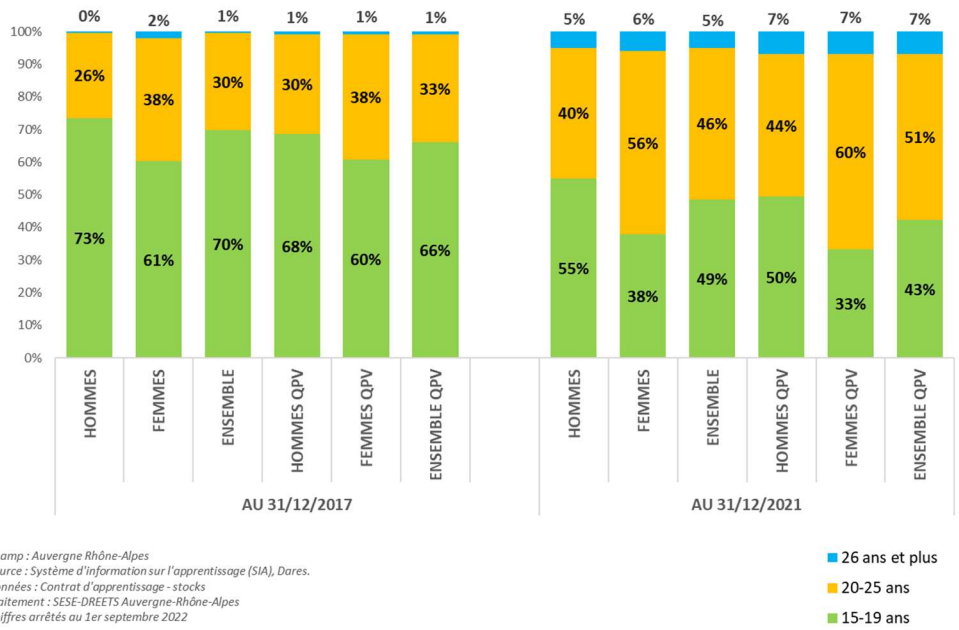

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Parmi les hommes, même si leur part se réduit, la majorité a entre 15 et 19 ans que ce soit en QPV ou pour l'ensemble des apprentis. L'âge des femmes en apprentissage évolue plus nettement. En effet, si elles étaient majoritaires dans la tranche d'âges des 15-19 ans en 2017 (61% des apprenties et 60% des apprenties en QPV), en 2021, elles sont désormais principalement âgées de 20 à 25 ans (56% des apprenties et 60% des apprenties résidant en QPV).

L'évolution du rapport de mixité de chaque tranche d'âges entre 2017 et 2021 traduit une féminisation de l'apprentissage ; par ailleurs, plus l'âge augmente, plus le rapport tend vers l'égalité (Tableau 2).

Tableau 2 – Rapport de mixité par tranches d'âges des apprentis en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Mixité par Tranche d'âge	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15-19 ans	75%	25%	69%	31%
20-25 ans	63%	37%	53%	47%
26-29 ans	61%	39%	54%	46%
Plus de 30 ans	52%	48%	51%	49%
Total	**71%**	**29%**	**61%**	**39%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[12] Cf. l'Annexe 4 pour plus de détail.

3-RECONNAISSANCE D'UN HANDICAP

ENCADRÉ 3 : CE QUE DIT LA LOI A PROPOS DU HANDICAP

« L'un des objectifs de la réforme de 2018 est d'accroître l'accueil de ces jeunes en apprentissage. Elle comprend ainsi plusieurs mesures : création d'un référent handicap dans tous les CFA (mesure effective au 1er janvier 2019), majoration du niveau de prise en charge des contrats conclus par des apprentis en situation de handicap, mise en situation d'accessibilité, accompagnement personnalisé des jeunes concernés » [13].

« Pour faciliter la formation du jeune travailleur handicapé, certaines règles du contrat d'apprentissage sont aménagées sur les points suivants :

- La durée du contrat (la durée maximale de 3 ans peut être portée à 4 ans) et le temps de travail (le médecin du travail peut proposer un aménagement du temps de travail de l'apprenti reconnu travailleur handicapé),
- Le déroulement de la formation. La formation peut se dérouler normalement dans tout CFA. Mais, en cas de difficultés liées au handicap, l'une des solutions suivantes peut être mise en œuvre :

Aménagements pédagogiques, sur autorisation du recteur d'académie ou du directeur régional de l'agriculture et de la forêt et après avis de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Organisation de la formation dans un CFA adapté aux personnes handicapées, conventionné à cet effet par l'État ou la Région,

Mise en place de cours par correspondance sur autorisation du recteur ou du directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

Aménagement du temps de formation au regard des prescriptions du médecin de travail.

En outre, la limite d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage n'est pas applicable lorsque le contrat est souscrit par une personne à laquelle la qualité de travailleur handicapé est reconnue »[14].

[13] Rapport de la cour des comptes de juin 2022, op. cité, p 41.

[14] Handicap : contrat d'apprentissage aménagé, fiche pratique publiée sur le site du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion. URL : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/article/handicap-contrat-d-apprentissage-amenage

Malgré les différents aménagements du contrat d'apprentissage, les employeurs recrutent peu de personnes en situation de handicap. Certes, entre 2017 et 2021, le nombre de personnes avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ayant signé un contrat d'apprentissage est passé de 946 à 1 486 (Graphique 4), ce qui représente une augmentation de 57%. Néanmoins, la part des personnes reconnues handicapées en apprentissage parmi l'ensemble des apprentis reste très faible et s'est réduite. En effet, elle est passée de 1.9% des apprentis en 2017 à 1,3% en 2021.

Graphique 4 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage signés par des personnes reconnues travailleuses handicapées de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

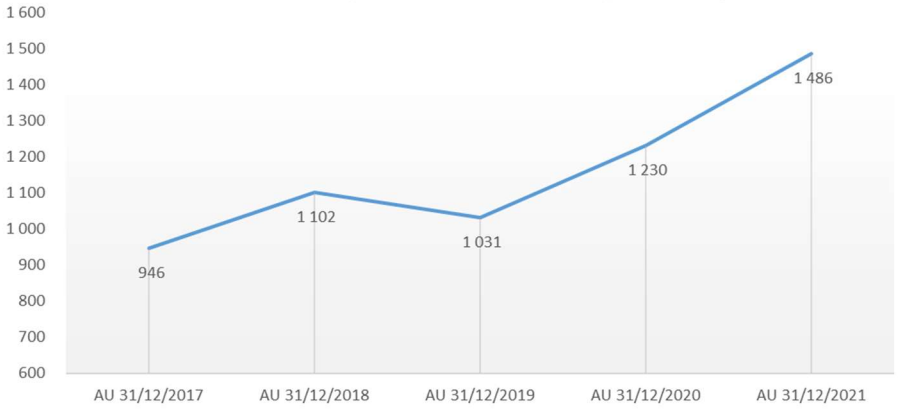

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Les hommes avec une RQTH sont 1/3 de plus en apprentissage entre 2017 et 2021, mais le nombre de femmes a, quant à lui, doublé[15].

Même s'il s'est amélioré, le rapport de mixité est plus défavorable aux femmes avec une RQTH que sans (Graphique 5).

Graphe 5 – Rapports de mixité des effectifs avec une RQTH ou sans RQTH en apprentissage, selon le sexe de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

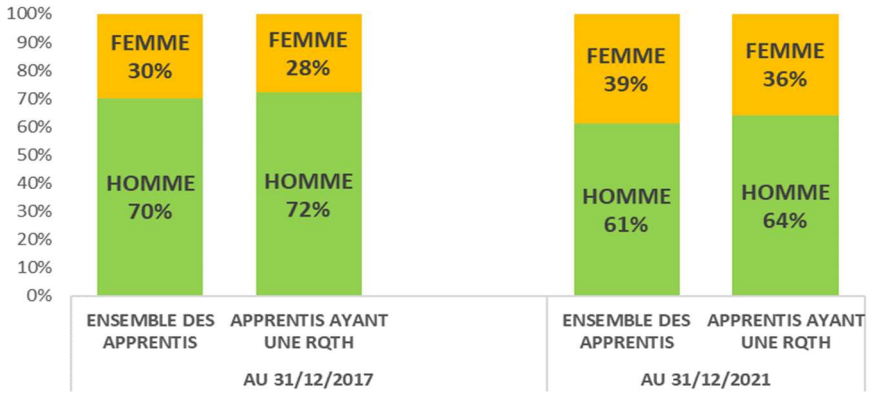

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

L'âge moyen des apprentis reconnus travailleurs handicapés est logiquement supérieur au reste des personnes en apprentissage (du fait que la loi n'impose pas de limite d'âge) et l'écart a augmenté : il était de mois de 3 ans en 2017, il est de 4 ans en 2021 (Graphique 6).

[15] Cf. annexe 5 pour plus de détails.

En volume, l'augmentation du nombre d'apprentis avec une RQTH a affecté les 4 tranches d'âges retenues comme pour l'ensemble des apprentis[16], dans des proportions différentes. En effet, le poids des 15-19 ans a baissé plus rapidement que pour l'ensemble des apprentis ; de fait, celui des personnes en situation de handicap de 20 ans et plus a augmenté davantage que pour l'ensemble des apprentis. En particulier, le poids des plus de 30 ans RQTH est passé de 12% en 2017 à 21% en 2021 alors qu'il est resté non significatif pour l'ensemble des apprentis (Graphique 7).

Graphique 6 : Age moyen des apprentis avec une RQTH résidant en QPV ou hors QPV de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Enfin, malgré une augmentation conséquente du nombre d'entrées en apprentissage, le nombre d'apprentis avec une RQTH en quartier prioritaire de la ville s'est réduit de 2% entre 2017 et 2021[17] .

Graphe 7 – Proportion des effectifs avec une RQTH et l'ensemble des apprentis par tranche d'âges de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

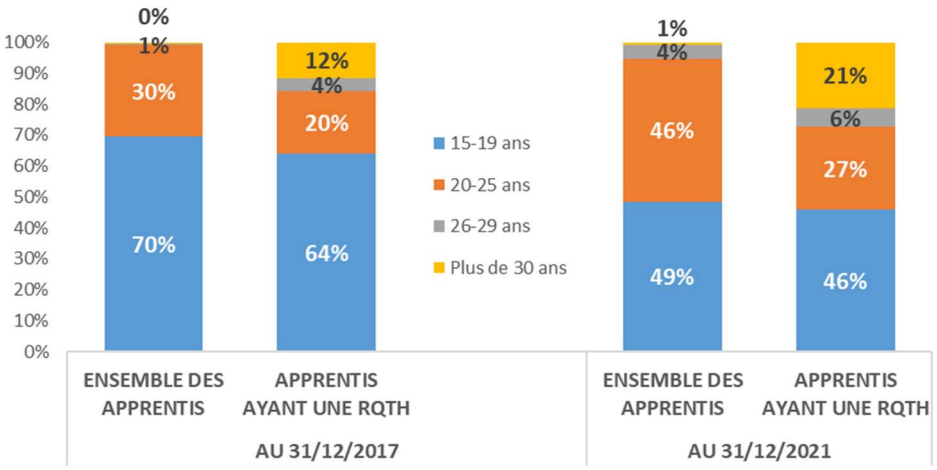

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[16] Cf . annexe 6 pour plus de détails.

[17] Cf . annexe 7 pour plus de détails.

II-DIPLÔMES

1-LA MOITIÉ DES 16-29 ANS SUIVENT DES ÉTUDES AVANT L'APPRENTISSAGE

Les jeunes, avant d'entrer en apprentissage, sont principalement en étude. En 2017, 48% étaient inscrits dans un établissement scolaire et 14% étaient étudiants[18] avant de signer un contrat (Graphique 8). Entre 2017 et 2021, la part des scolaires a diminué de 17 points mais celle des étudiants a augmenté de 9 points. On constate les mêmes tendances pour les personnes résidant en QPV que pour l'ensemble de la population des apprentis mais en moindre proportion. En 2021, ils sont 51% à suivre des études avant de signer un contrat d'apprentissage.

Graphique 8 : Répartition des effectifs globaux et résidants en QPV en apprentissage selon leurs situations avant apprentissage en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

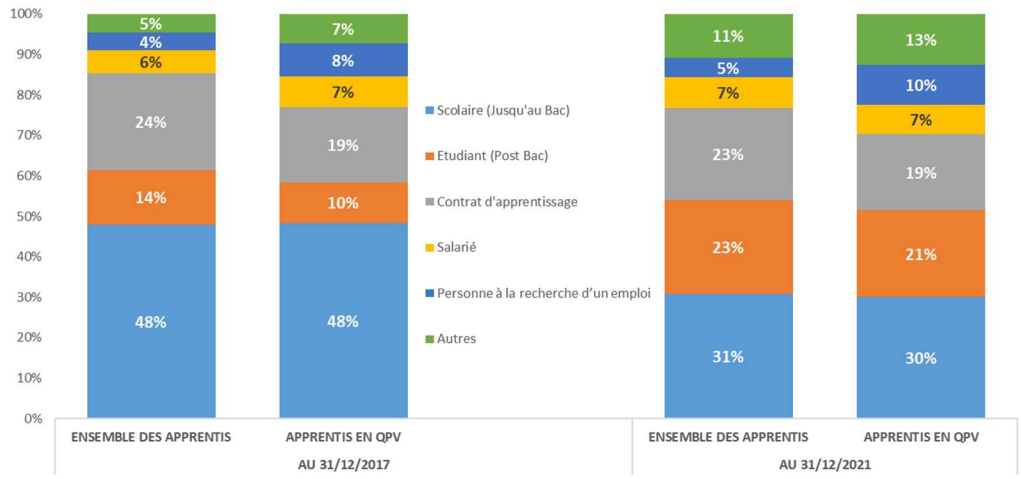

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 202
Autres comprend les personnes étant en prépa apprentissage, en contrat aidé, en contrat de professionnalisation, stagiaire de la formation professionnelle ou inactifs

Pour l'ensemble des apprentis, que ce soit en 2017 ou en 2021, un quart des apprentis étaient déjà en apprentissage avant d'en commencer un nouveau. Cette proportion est moindre pour les apprentis résidant en QPV. Néanmoins en volume, le nombre de personnes qui enchainent sur un nouveau contrat d'apprentissage a doublé entre 2017 et 2021, plus encore pour les personnes vivant en QPV[19].

La part des apprentis en QPV qui étaient en recherche d'emploi avant un apprentissage est en proportion le double par rapport à l'ensemble des apprentis. Le poids des contrats aidés est aussi insignifiant en QPV que pour l'ensemble des apprentis[20].

L'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage entre 2017 et 2021 a concerné toutes les situations avant le contrat, sauf celle relative à une préparation à l'apprentissage. En particulier, les salariés avant l'apprentissage sont 3 fois plus nombreux en 2021 même s'ils ne pèsent que 7% de l'ensemble.

[18] Les apprentis en établissement scolaire sont dans une filière qui les mène à un diplôme de niveau bac ou inférieur. Les apprentis étudiants ont un diplôme de niveau supérieur au bac.
[19] Cf. Annexe 8 pour plus de détails.
[20] Ibid.

2-ÉLÉVATION DU NIVEAU DE DIPLÔME D'ENTRÉE ET PLUS GRANDE DIVERSITÉ DE FORMATION POUR LES HAUTS DIPLÔMÉS

Elévation du niveau de diplôme d'entrée en apprentissage

Un rapport de la DARES et de France stratégie[21], cité lors des travaux préparatoires à la loi du 5 septembre 2018, publié en janvier 2017, indique pour la France, une stagnation du nombre de contrats signés depuis 2012, qui masque une baisse des embauches en niveaux IV et V compensée par une hausse des entrées dans le supérieur. Est-ce que la *loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a modifié cette évolution ?

Graphique 9 : Proportion des effectifs selon le diplôme d'entrée en apprentissage, en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

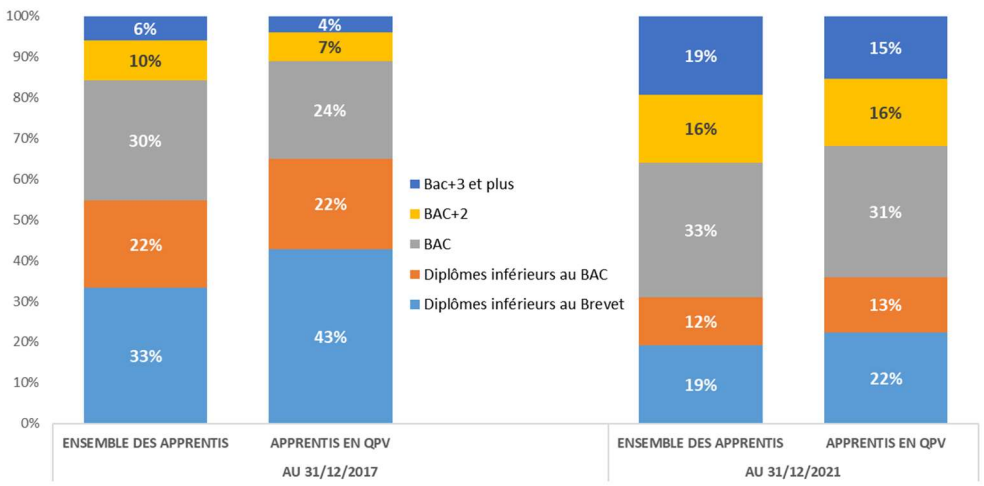

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Au niveau régional, en 2017, l'ensemble des apprentis possédant un diplôme inférieur au Bac étaient proportionnellement les plus nombreux et parmi eux, ceux qui ont un niveau inférieur au brevet des collèges représentaient le plus gros contingent (Graphique 9). En effet, ils concentraient un tiers des effectifs en apprentissage. En revanche, en 2021, ce sont les niveaux bac et supérieur qui regroupent la majorité des apprentis[22].

Si la part des diplômés de niveau inférieur au bac est supérieure dans les quartiers prioritaires de la ville, le poids des infra brevet en apprentissage s'est considérablement réduit au point où l'écart entre l'ensemble des apprentis et les QPV, qui était de 10 points en 2017, n'est plus que de 3 points en 2021.

Plus le niveau de diplôme s'élève et plus l'évolution du nombre de contrats d'apprentissage entre 2017 et 2021 augmente et ce, de façon plus conséquente en proportion pour les apprentis résidant en QPV (Graphique 10).

[21] L'insertion professionnelle des jeunes, Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail composé des représentants de huit organisations patronales et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse, Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner, Philippe Zamora, 2017.
[22] Cf. Annexe 9 pour plus de détails.

Graphique 10 : Augmentation du nombre de contrats pour l'ensemble des apprentis et ceux résidant en QPV selon le diplôme d'entrée en apprentissage, entre 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

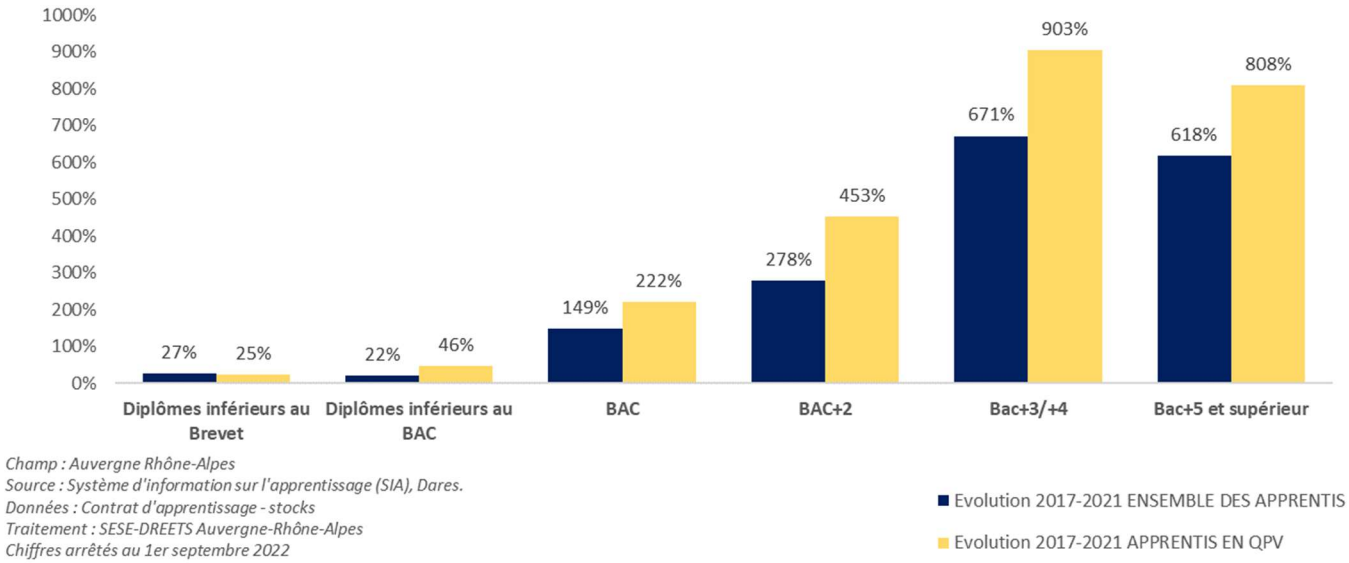

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

En 2017, parmi l'ensemble des hommes en apprentissage, la proportion la plus significative concernait ceux qui relevaient d'un niveau inférieur au brevet ou sans diplôme (Graphique 11). En 2021, elle correspond au niveau du Bac. L'évolution est moindre pour les apprentis résidant en QPV. En effet, ici, les hommes de niveaux inférieurs au brevet sont toujours majoritaires mais moins massivement qu'en 2017.

Parmi l'ensemble des femmes en apprentissage, depuis 2017, la plus grande proportion se situe parmi celles avec un niveau Bac. Cette part est quasiment stable entre 2017 et 2021. En revanche, les femmes résidant en QPV en apprentissage sont, en 2021 majoritairement de niveau bac alors qu'en 2017, elles étaient principalement de niveau inférieur au brevet. En outre, aussi bien pour les hommes que pour les femmes en QPV, la proportion des diplômés du supérieur entrant en apprentissage a fortement augmenté passant respectivement de 9% à 27% et de 14% à 37%.

Graphique 11 : Proportion des effectifs selon le sexe de l'ensemble des apprentis et de ceux qui résident en QPV selon le diplôme d'entrée en apprentissage, en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

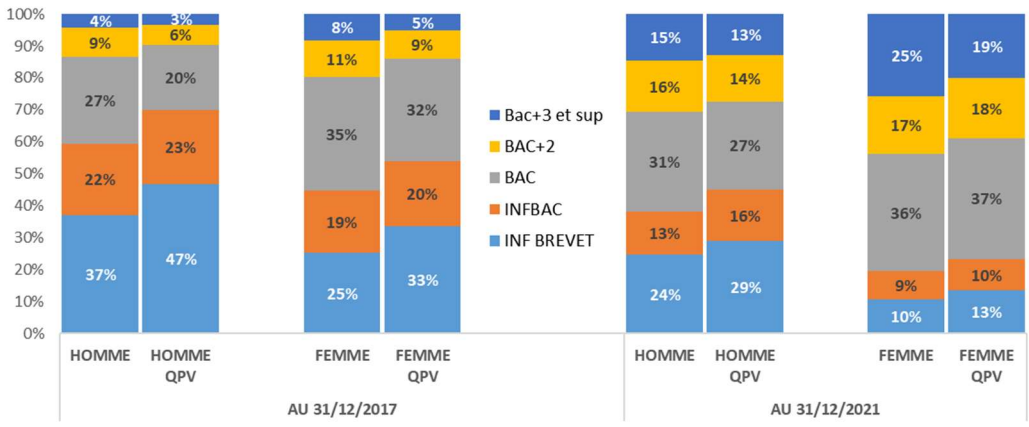

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Tableau 4 – Rapport de mixité par niveau de diplômes et par sexe de l'ensemble des apprentis et des apprentis résidant en QPV en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Diplôme d'entrée en apprentissage	MIXITÉ ENSEMBLE DES APPRENTIS				MIXITÉ APPRENTIS EN QPV			
	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021		AU 31/12/2017		AU 31/12/2021	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
INFBREVET	78%	22%	79%	21%	75%	25%	74%	26%
INFBAC	73%	27%	71%	29%	70%	30%	68%	32%
BAC	64%	36%	57%	43%	57%	43%	49%	51%
BAC+2	66%	34%	58%	42%	60%	40%	51%	49%
Bac+3 et sup	55%	45%	47%	53%	59%	41%	46%	54%
TOTAUX	**70%**	**30%**	**61%**	**39%**	**68%**	**32%**	**56%**	**44%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

En 2017, le rapport de mixité pour l'ensemble des apprentis (Tableau 4) était au désavantage des femmes pour tous les diplômes d'entrée en apprentissage. En 2021, le rapport s'est inversé pour les bac+3 et supérieur, passant de 55%/45% à 47%/53%, alors que dans le même temps, au niveau infra brevet, ce rapport hommes/femmes en faveur des hommes s'est légèrement accru passant respectivement de 78%/22% en 2017 à 79%/21% en 2021. Le rapport de mixité était moins déséquilibré en 2017 pour les apprentis résidant en QPV sauf pour les bacs+3 et supérieurs. En 2021, deux rapports se sont inversés (surlignés en jaune), celui des apprentis de niveau bac et ceux de niveau bac+3 et supérieur.

Diplôme préparé

Mécaniquement, si le niveau de diplôme d'entrée en apprentissage augmente, celui préparé s'élève aussi. Ainsi, en 2017, 34% de l'ensemble des apprentis et 24% de ceux résidant en QPV préparaient un diplôme de niveau bac+2 et supérieur.

En 2021, cette proportion s'établit respectivement à 60% et à 55% (Graphique 11). En même temps, la proportion des apprentis préparant un diplôme inférieur au bac a presque été divisée par deux aussi bien pour l'ensemble des apprentis que pour ceux vivant en QPV et celle préparant un diplôme de niveau bac a chuté, respectivement, de 8 et 5 points.

Graphique 11 : Proportion des effectifs selon le diplôme préparé en apprentissage, en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

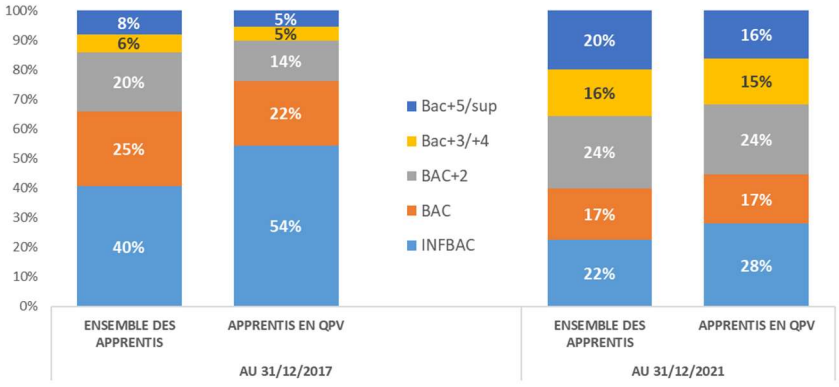

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

De 2017 à 2020, l'augmentation du nombre de contrats d'apprentissage affecte tous les diplômes préparés[23] et, comme pour les diplômes d'entrée, de façon plus conséquente pour les apprentis résidant en QPV (Graphique 12).

Graphique 12 : Augmentation du nombre de contrats pour l'ensemble des apprentis et ceux résidant en QPV selon le diplôme préparé en apprentissage, entre 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

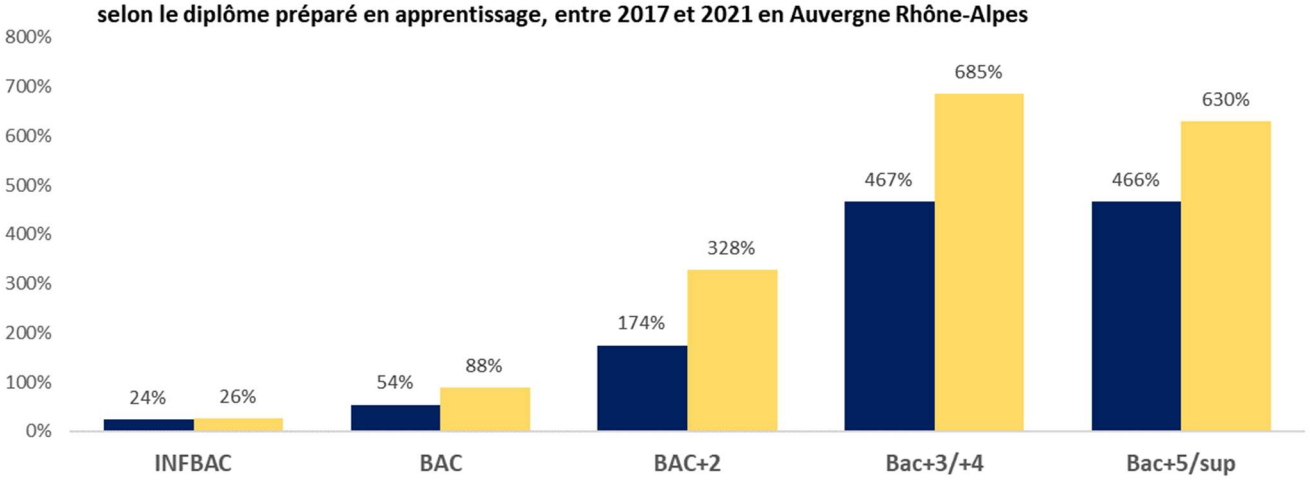

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

En 2017 (Graphique 13), parmi l'ensemble des hommes en apprentissage et ceux résidant en QPV, la proportion des effectifs la plus conséquente concernaient ceux qui préparaient un diplôme d'un niveau inférieur au bac. En 2021, c'est toujours le cas mais dans une moindre mesure.

Par contre, si en 2017 le constat était similaire pour les femmes, en 2021 elles préparent majoritairement un bac+2, qu'elles résident ou non en QPV.

Du point de vue de la mixité (Tableau 5), pour l'ensemble des apprentis, le rapport est toujours en faveur des

Graphique 13 - Proportion des effectifs en apprentissage par diplôme préparé de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

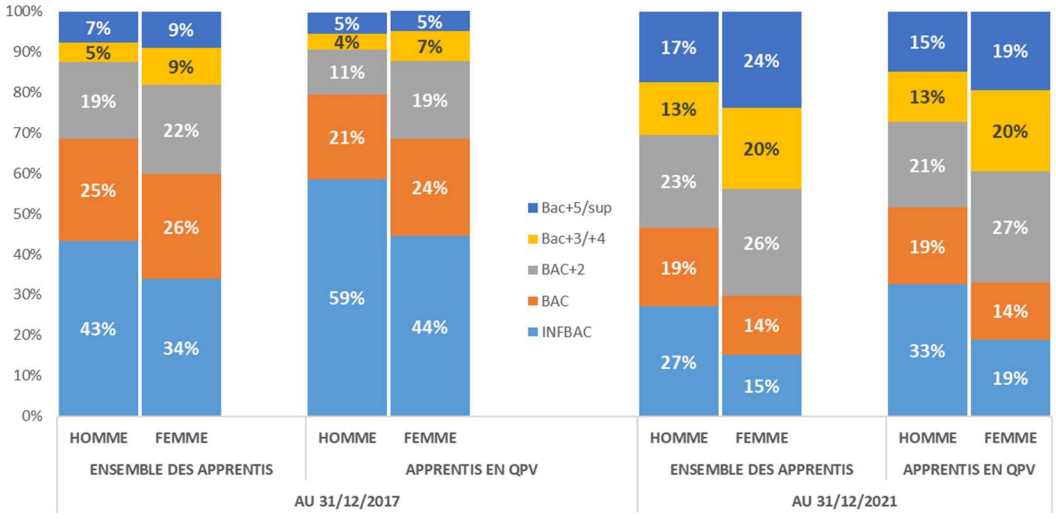

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[23] Dans une nomenclature plus détaillée, le CAP est le diplôme le plus préparé en volume, jusqu'en 2020 ; en 2021, c'est le BTS (Bac +2). Arrivent ensuite, les autres diplômes ou titres de niveau bac +5 ou plus puis les autres diplômes ou titres de niveau bac +3 ou 4. (Voir Annexe 10,11 et 11Bis).

hommes même si les écarts se sont réduits sauf pour les bac+2 pour lesquels il y a désormais une stricte égalité. L'évolution est plus notable en QPV. En effet, dès que le niveau de diplôme préparé est supérieur au bac, la part des femmes est supérieure.

Tableau 5 - Rapport de mixité par diplômes préparés et par sexe des apprentis de 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Diplôme préparé en apprentissage	MIXITÉ ENSEMBLE DES APPRENTIS				MIXITÉ APPRENTIS EN QPV			
	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021		AU 31/12/2017		AU 31/12/2021	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
INFBREVET	75%	25%	73%	27%	73%	27%	69%	31%
INFBAC	70%	30%	67%	33%	65%	35%	64%	36%
BAC	67%	33%	58%	42%	55%	45%	50%	50%
BAC+2	56%	44%	50%	50%	52%	48%	45%	55%
Bac+3 et sup	67%	33%	53%	47%	70%	30%	50%	50%
TOTAUX	**75%**	**25%**	**59%**	**41%**	**68%**	**32%**	**50%**	**50%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Diversification de la formation des apprentis diplômés du supérieur

En 2017, les apprentis détenteurs d'un diplôme inférieur au bac préparaient majoritairement un CAP (Tableau 6). Un tiers se formaient afin d'obtenir un bac professionnel ou un autre diplôme de niveau similaire. En 2021, ils sont 40% à préparer un diplôme de niveau bac.

Les apprentis en QPV étaient proportionnellement plus nombreux à s'orienter vers un CAP en 2017. En 2021, 32% des apprentis résidant en QPV titulaires d'un diplôme inférieur au bac préparent un diplôme de niveau bac.

Les titulaires d'un bac, qu'ils résident ou non en QPV, préparent principalement un BTS. Cette tendance s'est accrue entre 2017 et 2021.

En 2017, les apprentis, quel que soit leur lieu de résidence, titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 préparaient une licence professionnelle. En 2021, ils optent majoritairement pour une formation qui les certifiera avec un diplôme de niveau bac+3 ou + 4, voire même avec un diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce, pour 12% des apprentis.

Enfin, en 2017, les titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur préparaient massivement un master professionnel ou un DESS. En 2021, ils s'orientent principalement vers un autre diplôme ou un titre de niveau bac +5 ou plus, ou encore un master indifférencié.

Tableau 6 – Croisement entre diplôme d'entrée et diplôme préparé des apprentis de 2017 et 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

DIPLÔME D'ENTRÉE ENSEMBLE DES APPRENTIS	DIPLÔME PRÉPARÉ ENSEMBLE DES APPRENTIS																					
	CAP	BEP	Mention complémentaire	Autre de niveau CAP/BEP	BAC PRO	BAC GEN	BAC TECHNO	Autre niveau bac	BTS	DUT	Autre niveau bac +2	Licence pro	Licence générale	Autre niveau bac +3 ou 4	1ère année de Master	Master Pro/DESS	Master recherche / DEA	Master Indifférencié	Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce	Autre diplôme ou titre de niveau bac +5 ou plus	Doctorat	
2017																						
INFBAC	61%	0%	2%	1%	18%	0%	0%	17%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC	12%	0%	2%	2%	6%	0%	0%	12%	56%	3%	4%	1%	0%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC+2	3%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	4%	5%	0%	2%	38%	0%	13%	0%	31%	0%	0%	0%	4%	0%	
Bac+3 et Bac+4	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	4%	4%	0%	2%	5%	1%	8%	0%	69%	0%	0%	0%	3%	0%	
Bac+5 et sup	7%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	4%	5%	0%	2%	2%	0%	2%	0%	74%	0%	0%	0%	2%	0%	
2021																						
INFBAC	52%	0%	2%	3%	24%	0%	0%	16%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC	8%	0%	1%	2%	3%	0%	0%	9%	58%	2%	7%	1%	0%	6%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	
BAC+2	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	3%	0%	2%	28%	4%	35%	0%	4%	0%	1%	12%	5%	0%	
Bac+3 et Bac+4	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	2%	0%	1%	2%	0%	7%	1%	13%	0%	9%	7%	53%	0%	
Bac+5 et sup	5%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	4%	2%	0%	3%	2%	0%	5%	0%	25%	1%	13%	9%	30%	0%	
DIPLÔME D'ENTRÉE APPRENTIS QPV	DIPLÔME PRÉPARÉ APPRENTIS QPV																					
	CAP	BEP	Mention complémentaire	Autre de niveau CAP/BEP	BAC PRO	BAC GEN	BAC TECHNO	Autre niveau bac	BTS	DUT	Autre niveau bac +2	Licence pro	Licence générale	Autre niveau bac +3 ou 4	1ère année de Master	Master Pro/DESS	Master recherche / DEA	Master indifférencié	Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce	Autre niveau bac +5 ou plus	Doctorat	
2017																						
INFBAC	73%	0%	1%	1%	14%	0%	0%	10%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC	19%	0%	1%	3%	10%	0%	0%	13%	45%	3%	4%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC+2	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	4%	2%	0%	4%	39%	2%	19%	0%	25%	0%	0%	0%	4%	0%	
Bac+3 et Bac+4	2%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%	3%	0%	2%	3%	0%	8%	0%	72%	0%	0%	0%	7%	0%	
Bac+5 et sup	8%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	8%	0%	0%	0%	0%	84%	0%	0%	0%	0%	0%	
2021																						
INFBAC	57%	1%	2%	6%	18%	0%	0%	14%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	
BAC	8%	0%	1%	3%	3%	0%	0%	10%	56%	1%	11%	1%	0%	5%	0%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	
BAC+2	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%	4%	1%	2%	27%	5%	44%	0%	3%	0%	0%	7%	4%	0%	
Bac+3 et Bac+4	1%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	1%	1%	0%	1%	2%	0%	5%	1%	12%	0%	9%	7%	58%	0%	
Bac+5 et sup	2%	0%	1%	2%	0%	0%	1%	2%	2%	0%	4%	2%	0%	5%	0%	20%	0%	11%	8%	39%	0%	

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

3-LES PERSONNES RECONNUES EN SITUATION DE HANDICAP PLUS SOUVENT EN RECHERCHE D'EMPLOI AVANT D'ENTRER EN APPRENTISSAGE

Des apprentis déjà dans le monde professionnel

Le nombre d'apprentis reconnus travailleurs handicapés a augmenté de 57% entre 2017 et 2021. Si l'ensemble des apprentis suivent des études avant d'entrer en apprentissage, il n'en est pas de même pour les personnes reconnues en situation de handicap.

Tableau 7 – Evolution des effectifs reconnus TH en apprentissage selon leurs situations avant apprentissage en 2017 et 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

SITUATION AVANT APPRENTISSAGE	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH
Scolaire	48%	40%	31%	31%
Prépa Apprentissage/Dispositif d'initialisation aux métiers en alternance (DIMA)	1%	6%	0%	1%
Etudiant	14%	4%	23%	10%
Contrat d'apprentissage	24%	22%	23%	29%
Contrat de professionnalisation	1%	1%	2%	2%
Contrat aidé	0%	1%	0%	1%
Salarié	6%	5%	7%	10%
Stagiaire de la formation professionnelle	1%	2%	5%	0%
dont hors jeunes en formation au CFA avant signature d'un contrat			*1%*	*3%*
dont apprenti en CFA avant signature d'un contrat			*4%*	*3%*
Personne à la recherche d'un emploi	4%	15%	5%	15%
Inactif	1%	2%	1%	1%
Indéfini	1%	1%	2%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

En effet, en 2017, elles étaient 44% étudiantes ou inscrites dans un établissement scolaire. En 2021, elles sont 41% (Tableau 7). En revanche, elles sont 29% à être déjà en contrat d'apprentissage et 10% salariés. Donc 39% des apprentis reconnus TH sont déjà dans le monde professionnel lorsqu'ils signent un contrat d'apprentissage. De même, si peu sont inactives (au sens statistique), 15% des personnes reconnues travailleurs handicapés qui signent un contrat d'apprentissage sont en recherche d'emploi

Elévation du niveau de diplômes d'entrée

Graphique 14 - Proportion des effectifs ensemble des apprentis et apprentis reconnus travailleurs handicapés selon le diplôme d'entrée en apprentissage, en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

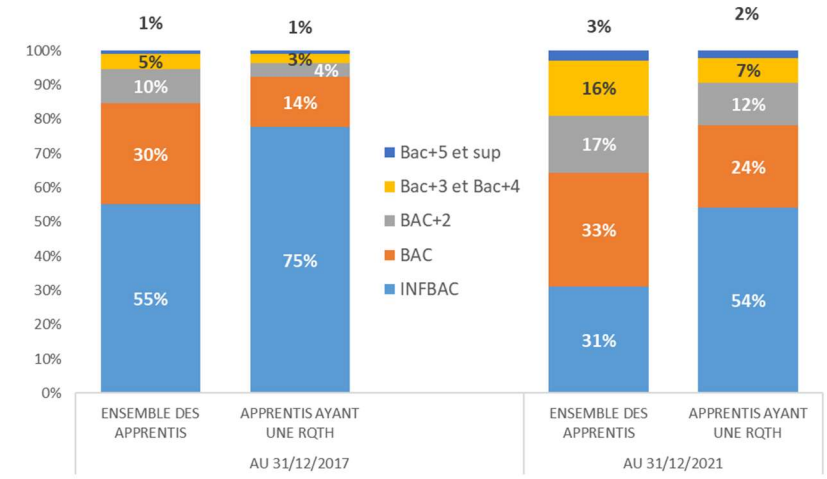

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

On retrouve le même phénomène d'élévation du niveau de diplôme pour les apprentis TH[24] mais de moindre ampleur (Graphique 14). Les titulaires d'un diplôme inférieur au bac restent majoritaires en 2021 (54%), mais dans une moindre proportion qu'en 2017.

A l'image de l'ensemble des personnes entrées en apprentissage en 2021, la réforme a produit des effets sur les apprentis reconnus travailleurs handicapés les plus diplômés. En effet, le nombre de bac+2 et supérieur entrant en apprentissage a quintuplé entre 2017 et 2021. Plus le niveau de diplômes s'élève et plus la proportion d'hommes avec une RQTH se réduit, aussi bien en 2017 qu'en 2021 signifiant que le niveau de diplôme des hommes reconnus TH entrant en apprentissage augmente, mais selon une tendance moins accentuée que pour les femmes (Graphique 15).

Graphique 15 : Proportion des effectifs masculins et féminins reconnus TH au regard de l'ensemble des apprentis hommes et femmes selon le diplôme d'entrée en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

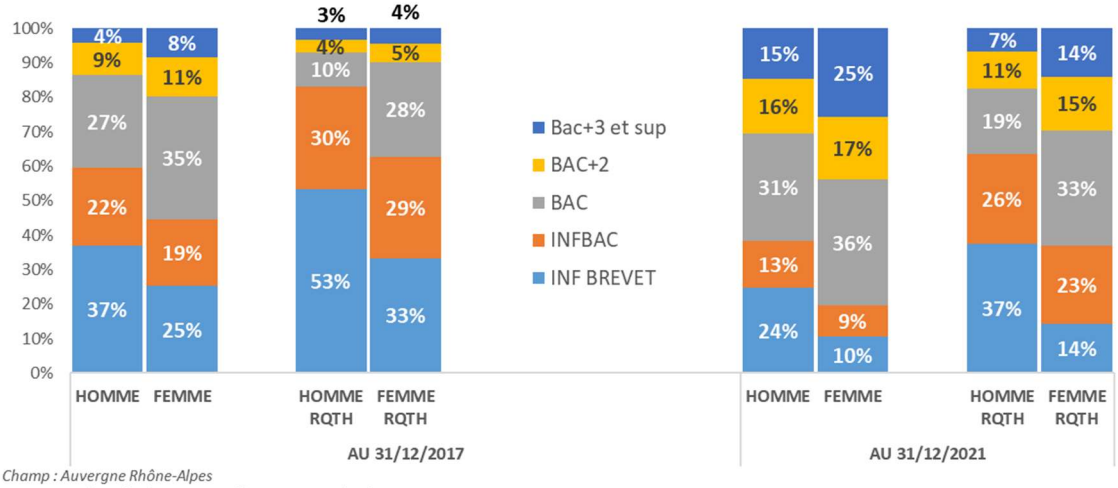

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

La proportion de femmes, reconnues TH, titulaires d'un diplôme inférieur au bac est passée de 62% à 37% entre 2017 et 2021. Comme l'ensemble des femmes apprenties, leur niveau de diplôme d'entrée en apprentissage croît de façon plus importante que celui des hommes.

[24] Cf. Annexe 12 pour plus de détails.

Diplômes préparés des apprentis avec une RQTH

Graphique 16 - Proportion des effectifs ensemble des apprentis et apprentis reconnus travailleurs handicapés selon le diplôme préparé en apprentissage, en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

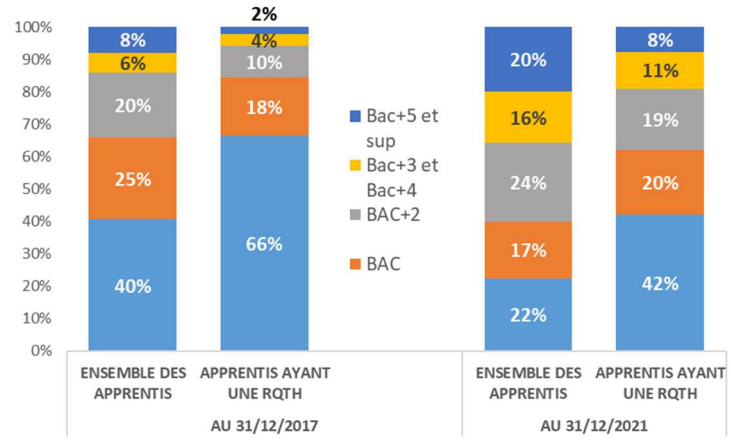

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

La mécanique d'élévation des diplômes préparés se retrouve parmi les apprentis reconnus TH[25] mais dans une moindre ampleur. En effet, en 2021, ils préparent majoritairement un diplôme ou un titre de niveau bac ou inférieur (Graphique 16). Même si la proportion se réduit, passant de 84% en 2017 à 62%, elle reste supérieure à celle constatée parmi l'ensemble des apprentis, proportion qui passe de 65% à 39%.

Logiquement, on retrouve la même évolution pour les diplômes préparés que pour les diplômes d'entrée (Graphique 17) c'est-à-dire une élévation du niveau de diplôme plus marquée pour les femmes ayant une reconnaissance travailleuse handicapée.

Graphique 17 : Proportion des effectifs masculins et féminins reconnus TH au regard de l'ensemble des apprentis hommes et femmes selon le diplôme préparé en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

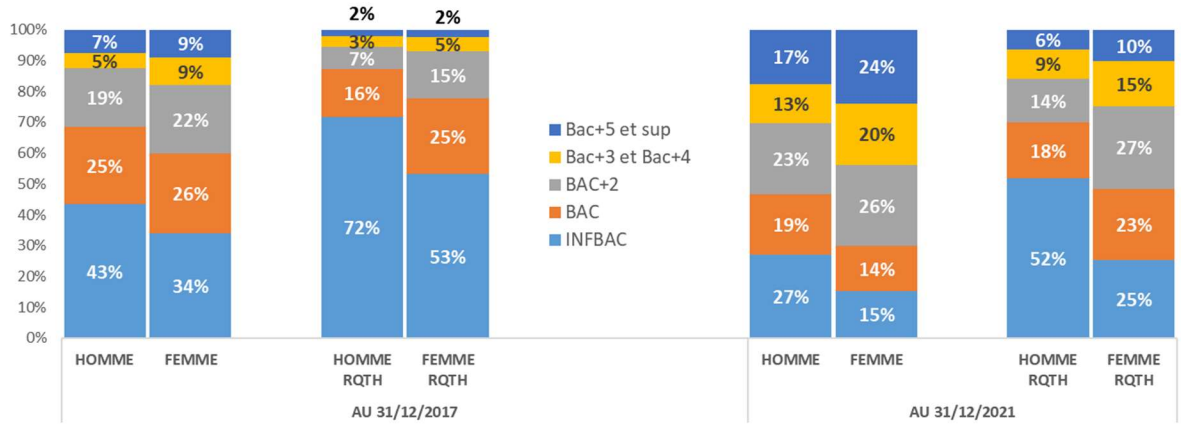

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[25] Cf. Annexe 13 pour plus de détails.

III-EMPLOYEURS ET DUREE DE CONTRAT

Si la loi du 5 septembre 2018 a engendré un fort accroissement du volume des contrats d'apprentissage et a contribué à modifier le profil des apprentis, a-t-elle eu des conséquences sur le profil des employeurs (secteurs d'activité, taille) et leurs pratiques de recrutement en termes de durée des contrats ?

1-UN SECTEUR PRIVÉ LARGEMENT MAJORITAIRE

C'est le secteur privé qui recourt principalement à l'apprentissage et cela s'est renforcé depuis la loi de 2018. En effet, l'apprentissage dans le secteur public représentait 5% des contrats en 2017 ; il ne représente plus que 2% en 2021 (Tableau 8).

Tableau 8 - Evolution du nombre de contrats d'apprentissage de 2017 et 2021 selon le secteur privé et public en Auvergne Rhône-Alpes

SECTEUR	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Evolution 2017-2021
PRIVE	46 504	50 139	58 551	80 576	106 910	130%
PUBLIC	2 315	2 363	2 356	2 299	2 419	4%
TOTAL	**48 819**	**52 502**	**60 906**	**82 875**	**109 329**	**124%**
PRIVE	95%	95%	96%	97%	98%	
PUBLIC	5%	5%	4%	3%	2%	

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Il est notable que le nombre de contrats signés dans le secteur public par des apprentis reconnus TH ainsi que celui des personnes résidant en QPV ait baissé entre 2017 et 2021 (Graphique 18) alors que dans le même temps, il a augmenté dans le secteur privé.

Graphique 18 : Evolution du nombre de contrats signés par des apprentis reconnus travailleurs handicapés et par des apprentis résidant en QPV dans les secteurs privés et publics de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

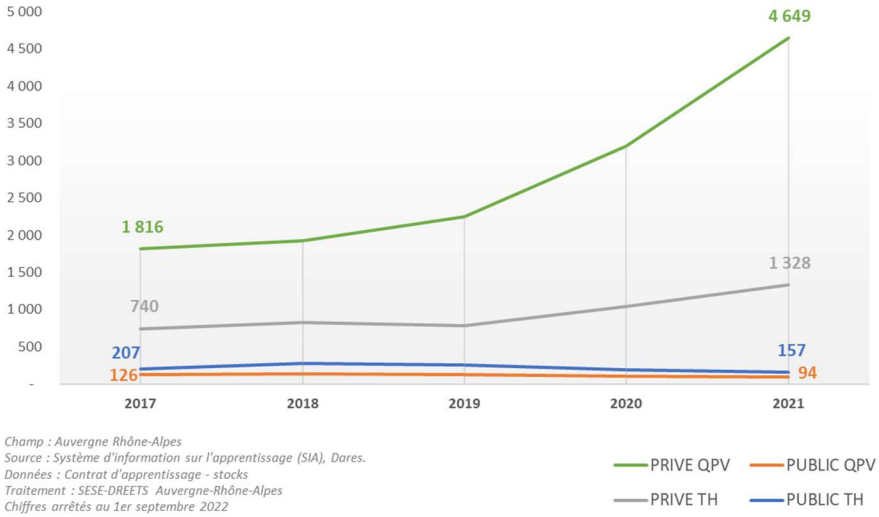

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Le secteur public peut être dit mixte du point de vue du sexe en 2017 et en 2021 (même si le poids des femmes s'est réduit d'un point) alors que le secteur privé emploie majoritairement des hommes (Graphique 19).

Graphique 19 : Répartition des apprentis dans les secteurs privés et publics selon le rapport de mixité en 2017 et 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

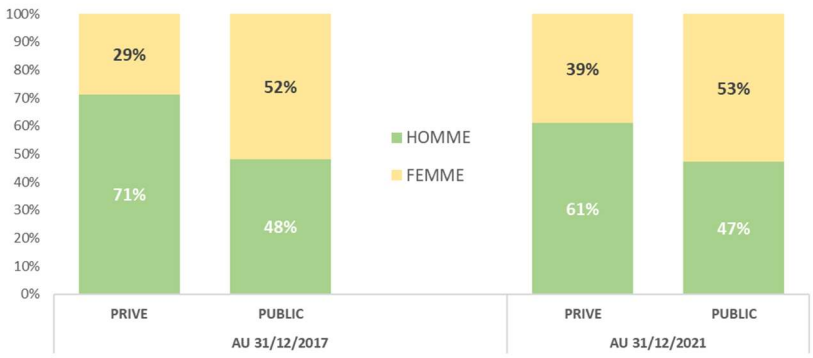

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

L'âge moyen des apprentis est plus faible de 1 an en 2021 dans le secteur privé que dans le secteur public (20 ans contre 21 ans). Le vieillissement des apprentis a affecté les 2 secteurs, mais dans une moindre mesure pour le public que pour le privé (Graphique 20). En effet, le secteur public employait déjà des apprentis plus âgés avant la loi de 2018. Il n'est donc pas surprenant que depuis, la part des 20-25 ans soit majoritaire dans ce secteur alors que dans le privé, ce sont les apprentis âgés de 15 à 19 ans qui représentent la population la plus importante en apprentissage.

Graphique 20 : Répartition des apprentis dans les secteurs privés et publics par tranches d'âges en 2017 et 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

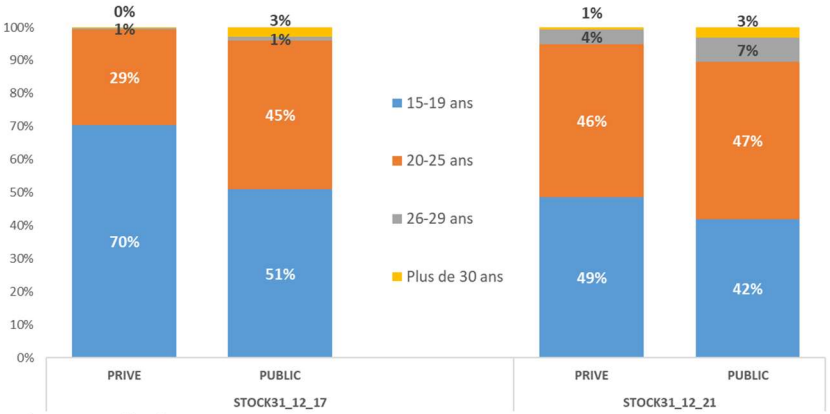

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

2-CONCENTRATION DES APPRENTIS DANS MOINS DE LA MOITIÉ DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

En 2021 comme en 2017, 75% des contrats d'apprentissage se concentrent dans 12 secteurs d'activité dans une nomenclature en 38 postes (Tableau 9, en jaune) ; ces 12 secteurs regroupent 81% des apprentis résidant en QPV, où la diversité sectorielle est donc plus faible.

Tableau 9 – Répartition de l'ensemble des apprentis et des apprentis résidant en QPV en 2017 et 2021 selon 38 secteurs d'activités en Auvergne Rhône-Alpes

RÉPARTITION SELON 38 SECTEURS D'ACTIVITÉ	ENSEMBLE DES APPRENTIS		APPRENTIS EN QPV	
	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	21%	22%	21%	24%
Construction	19%	14%	22%	13%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	3%	7%	2%	7%
Activités de services administratifs et de soutien	4%	5%	3%	6%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	9%	5%	9%	4%
Hébergement et restauration	8%	5%	12%	6%
Autres activités de services	5%	4%	6%	4%
Activités financières et d'assurance	1%	3%	1%	3%
Activités informatiques et services d'information	1%	3%	1%	3%
Arts, spectacles et activités récréatives	1%	3%	1%	2%
Transports et entreposage	2%	3%	2%	4%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1%	3%	1%	4%
TOTAL	**75%**	**75%**	**81%**	**81%**
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	3%	2%	2%	2%
Activités immobilières	1%	2%	0%	1%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	2%	2%	2%	2%
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	2%	0%	0%
Administration publique	4%	2%	6%	2%
Enseignement	1%	2%	1%	2%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	1%	1%	1%	1%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2%	1%	1%	1%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1%	1%	1%	1%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0%	1%	0%	1%
Fabrication d'équipements électriques	1%	1%	1%	1%
Fabrication de matériels de transport	1%	1%	1%	1%
Edition, audiovisuel et diffusion	0%	1%	0%	1%
Activités pour la santé humaine	0%	1%	0%	1%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1%	1%	0%	0%
Industrie chimique	1%	1%	1%	1%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	1%	1%	0%	0%
Industrie pharmaceutique	0%	1%	0%	0%
Recherche-développement scientifique	1%	1%	0%	0%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0%	1%	0%	0%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0%	0%	0%	1%
Télécommunications	0%	0%	0%	0%
Industries extractives	0%	0%	0%	0%
Cokéfaction et raffinage	0%	0%	0%	0%
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Le secteur du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles et celui du bâtiment sont les deux secteurs qui ont le plus recours à l'apprentissage. Celui des activités informatiques et services d'information est un de ceux qui a le plus progressé entre 2017 et 2021, multipliant par plus de 7 le nombre de contrats d'apprentissage signés[26].

[26] Cf. Annexe 14 pour plus de détails.

Par comparaison, en 2019, ces 12 secteurs n'emploient que 53% des salariés (Tableau 10). En revanche, les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (boulangerie par exemple) et celui de la construction emploient une proportion d'apprentis conséquente en rapport avec le nombre de salariés[27].

Tableau 10 – Part des apprentis par rapport à l'ensemble des salariés en 2019 selon les secteurs d'activités en Auvergne Rhône-Alpes

SECTEURS D'ACTIVITÉ	POIDS		Part des APPRENTIS parmi les salariés	MIXITÉ			
	SALARIÉS	APPRENTIS		Salariés Hommes	Salariées Femmes	Appentis Hommes	Apprentis Femmes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13%	21%	3%	51%	49%	68%	32%
Construction	6%	18%	6%	86%	14%	94%	6%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	4%	4%	2%	50%	50%	57%	43%
Activités de services administratifs et de soutien	3%	5%	4%	57%	43%	75%	25%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2%	7%	7%	57%	43%	67%	33%
Hébergement et restauration	4%	7%	4%	48%	52%	64%	36%
Autres activités de services	3%	5%	4%	36%	64%	18%	82%
Activités financières et d'assurance	3%	2%	1%	38%	62%	46%	54%
Activités informatiques et services d'information	2%	2%	2%	72%	28%	77%	23%
Arts, spectacles et activités récréatives	1%	2%	3%	51%	49%	67%	33%
Transports et entreposage	5%	2%	1%	72%	28%	68%	32%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	9%	1%	0%	16%	84%	22%	78%
28 AUTRES SECTEURS	47%	25%	1%	51%	49%	69%	31%
TOTAL	100%	100%	2%	50%	50%	69%	31%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

3. DES SECTEURS PLUS GENRÉS POUR LES APPRENTIS QUE POUR LES SALARIÉS MAIS EN ÉVOLUTION VERS PLUS DE MIXITÉ

En termes de sexe, l'emploi salarié total en 2019 est parfaitement mixte alors que l'apprentissage est fortement masculinisé. Le caractère genré des secteurs est accentué dans l'apprentissage, sauf dans les secteurs des autres activités de service, dans l'hébergement-restauration et dans les activités financières et d'assurance.

En 2017, 1 seul secteur d'activité peut être considéré comme mixte pour l'ensemble des apprentis et 3 pour les résidents de QPV (Tableau 11, en vert). En 2021, la situation a évolué vers plus de mixité : 5 secteurs d'activité sont mixtes pour l'ensemble des apprentis et 6 pour les apprentis résidant en QPV.

[27] Pour l'ensemble des 38 secteurs, voir l'annexe 15.

Tableau 11 – Répartition des apprentis selon leur sexe et les secteurs d'activité en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

RÉPARTITION SELON 38 SECTEURS D'ACTIVITÉ	MIXITÉ AU 31/12/2017				MIXITÉ AU 31/12/2021			
	ENSEMBLE DES APPRENTIS		APPRENTIS EN QPV		ENSEMBLE DES APPRENTIS		APPRENTIS EN QPV	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	69%	31%	67%	33%	61%	39%	58%	42%
Construction	96%	4%	97%	3%	91%	9%	89%	11%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	61%	39%	52%	48%	48%	52%	49%	51%
Activités de services administratifs et de soutien	84%	16%	71%	29%	62%	38%	47%	53%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	67%	33%	59%	41%	60%	40%	61%	39%
Hébergement et restauration	61%	39%	60%	40%	58%	42%	55%	45%
Autres activités de services	15%	85%	21%	79%	21%	79%	23%	77%
Activités financières et d'assurance	44%	56%	31%	69%	44%	56%	38%	62%
Activités informatiques et services d'information	81%	19%	81%	19%	68%	32%	60%	40%
Arts, spectacles et activités récréatives	69%	31%	69%	31%	66%	34%	64%	36%
Transports et entreposage	71%	29%	66%	34%	58%	42%	56%	44%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	21%	79%	19%	81%	17%	83%	12%	88%
TOTAL	70%	30%	68%	32%	61%	39%	56%	44%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Les secteurs de la construction et celui de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement sont très masculinisé pour le premier et très féminisé pour le second malgré une faible réduction des écarts entre 2017 et 2021.

Pour cette même période, que ce soit en QPV ou non, le rapport de mixité s'est inversé en faveur des femmes pour le secteur des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques.

4- DES RECRUTEMENTS MAJORITAIRES DANS LES TPE[28] MAIS EN RETRAIT

Les très petites entreprises, de moins de 9 salariés, sont celles qui emploient le plus d'apprentis. En 2017, 53% des contrats d'apprentissage se déroulaient dans ces très petites entreprises alors qu'elles emploient 20% des salariés de l'ensemble de la région[29] (Graphique 21). En 2021, cette part a baissé de 7 points. Viennent ensuite les petites entreprises (avec un effectif de 10 à 49) puis les moyennes (avec un effectif de 40 à 499). Leur part a progressé de 2 points chacune. C'est dans les très grandes entreprises (+1000 salariés) que le nombre de contrats d'apprentissage a le plus augmenté (+219%).

Graphique 21 – Répartition de l'ensemble des apprentis et des apprentis résidant en QPV selon la taille des entreprises en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

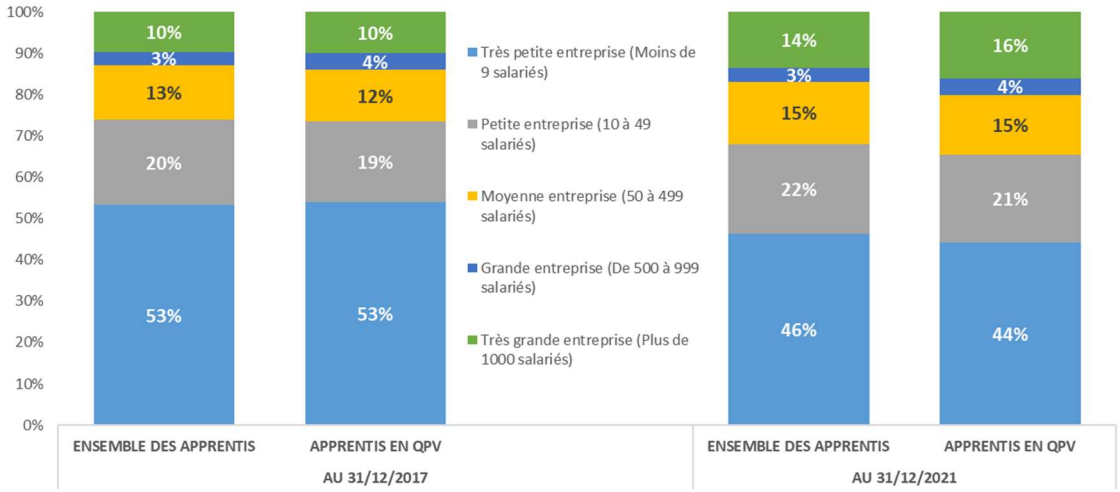

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Il n'existe pas de réelles différences entre la répartition des apprentis résidant en QPV et ceux qui sont hors QPV du point de vue de la taille des entreprises recruteuses.

Cependant, dans les très grandes entreprises en 2021, le poids des contrats d'apprentissage signés par des personnes vivant en QPV est plus important que celui de l'ensemble des apprentis.

En comparaison, les salariés[30] sont proportionnellement plus nombreux dans les moyennes entreprises (37%) et dans les petites entreprises (28%). Ils ne sont que 20% à travailler dans les très petites entreprises[31].

La concentration sectorielle des apprentis est plus prononcée dans les microentreprises et les petites et très petites entreprises. Quelle que soit la taille des entreprises, le secteur du commerce et réparation d'automobile et de motocycles reste celui qui recrute le plus d'apprentis (Tableau 12).

[28] TPE : Très Petites Entreprises, moins de 9 salariés.
[29] Données issues de la base Flores-Insee 2019
[30] Il s'agit des chiffres de 2019.
[31] Cf. Annexe 16 pour plus de détails.

Tableau 12 – Répartition des apprentis selon la taille des entreprises et le secteur d'activité en 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

REPARTITION SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES SELON 38 SECTEURS D'ACTIVITÉ	AU 31/12/2021					
	Microentreprise (0 salariés)	Tres petite entreprise (1 à 9 salariés)	Petite entreprise (10 à 49 salariés)	Moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	Grande entreprise (500 à 999 salariés)	Tres grande entreprise (plus de 1000 salariés)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22%	26%	19%	18%	13%	20%
Construction	4%	16%	19%	10%	6%	5%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	8%	6%	9%	8%	7%	3%
Activités de services administratifs et de soutien	6%	6%	5%	5%	6%	4%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4%	7%	5%	3%	3%	1%
Hébergement et restauration	3%	6%	7%	3%	2%	1%
Autres activités de services	10%	8%	2%	1%	1%	0%
Activités financières et d'assurance	2%	2%	2%	2%	6%	10%
Activités informatiques et services d'information	4%	3%	3%	3%	2%	3%
Arts, spectacles et activités récréatives	10%	4%	2%	1%	0%	0%
Transports et entreposage	1%	1%	2%	4%	4%	9%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1%	1%	4%	5%	4%	3%
TOTAL SECTEURS PRINCIPAUX	**73%**	**85%**	**79%**	**63%**	**53%**	**60%**
28 AUTRES SECTEURS	27%	15%	21%	37%	47%	40%
TOTAL TOUS SECTEURS	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

La concentration s'est toutefois réduite entre 2017 et 2021, hormis pour les entreprises de taille moyenne. Ainsi, au moins 75% des apprentis formés dans les microentreprises se concentraient dans 4 secteurs d'activité en 2017 et dans 8 secteurs en 2021 (Tableau 13). Pour les plus grosses entreprises, la diversification est de moindre ampleur et les entreprises de 50 à 499 salariés emploient 75% des apprentis dans les 13 mêmes secteurs en 2017 et en 2021[32].

Tableau 13 – Nombre de secteurs d'activité principaux cumulés employant au moins 75% des apprentis par taille des entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes

TAILLE DES ENTREPRISES	Nombre de secteurs principaux	
	2017	2021
Micro-entreprise (0 salarié)	4 (75%)	8 (75%)
Très petite entreprise (1 à 9 salariés)	5 (75%)	7 (75%)
Petite entreprise (10 à 49 salariés)	6 (75%)	9 (75%)
Moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	13 (75%)	13 (75%)
Grande entreprise (De 500 à 999 salariés)	12 (75%)	14 (75%)
Très grande entreprise (Plus de 1000 salariés)	11 (75%)	12 (75%)

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

[32] Pour l'ensemble des 38 secteurs, voir l'annexe 17.

5-RÉDUCTION DE LA DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour promouvoir l'apprentissage, la loi de 2018 a réduit la durée minimale du contrat d'apprentissage de 1 an à 6 mois. Il est donc logique que le poids des contrats de 6 à 11 mois ait augmenté depuis 2017 passant de 24% à 29%.

La durée théorique[33] moyenne des contrats d'apprentissage signés entre 2017 et 2021 décroît depuis 2018 (Graphique 22). Elle est, fin 2021, de 576 jours contre 617 en 2017.

Graphique 22 : Représentation de la durée théorique moyenne des contrats d'apprentissage pour l'ensemble des apprentis, les apprentis reconnus travailleurs handicapés et ceux résidant en QPV de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

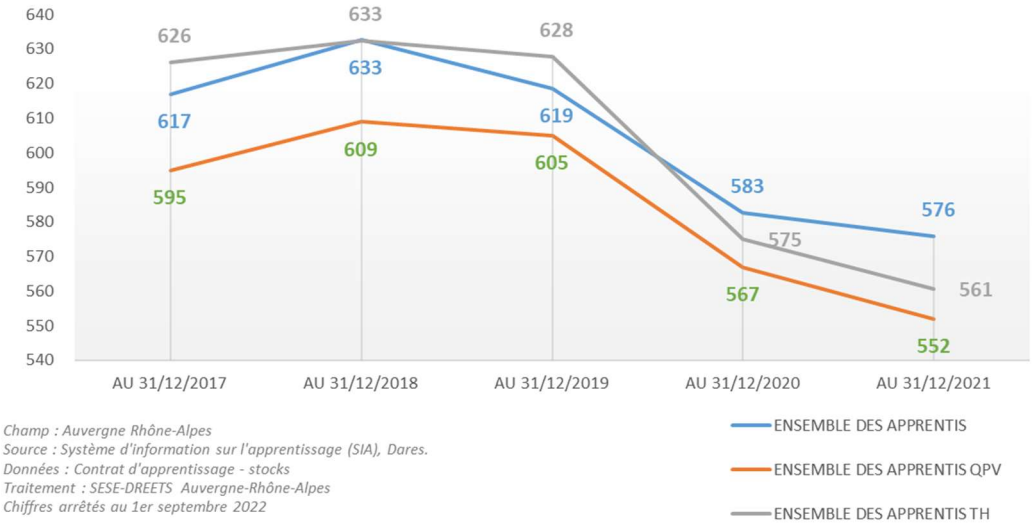

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

La durée théorique des apprentis résidant en QPV est moindre et l'écart avec l'ensemble des apprentis augmente depuis 2017 passant de 22 jours à 24.

La durée moyenne théorique des contrats signés par des personnes reconnues en situation de handicap se réduit entre 2017 et 2021, elle passe de 626 jours à 561. Par ailleurs, en 2021, elle représente 15 jours de moins que pour l'ensemble des apprentis, alors que la loi de 2018 permet aux employeurs d'augmenter la durée maximale de formation de ces apprentis, de 3 ans à 4 ans.

[33] Durée théorique : durée du contrat telle qu'elle a été prévue au moment de la signature. Elle est privilégiée à la durée effective qui intègre les ruptures de contrat car les données sont plus fiables.

La durée théorique est plus courte pour les femmes que pour les hommes (Graphique 23). L'écart s'est accru entre 2017 et 2021, passant de 34 à 49 jours.

Le constat est le même pour les apprenties en QPV et pour les apprenties reconnues TH[34].

Graphique 23 : Représentation de la durée théorique moyenne des contrats d'apprentissage par sexe et pour l'ensemble des apprentis de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

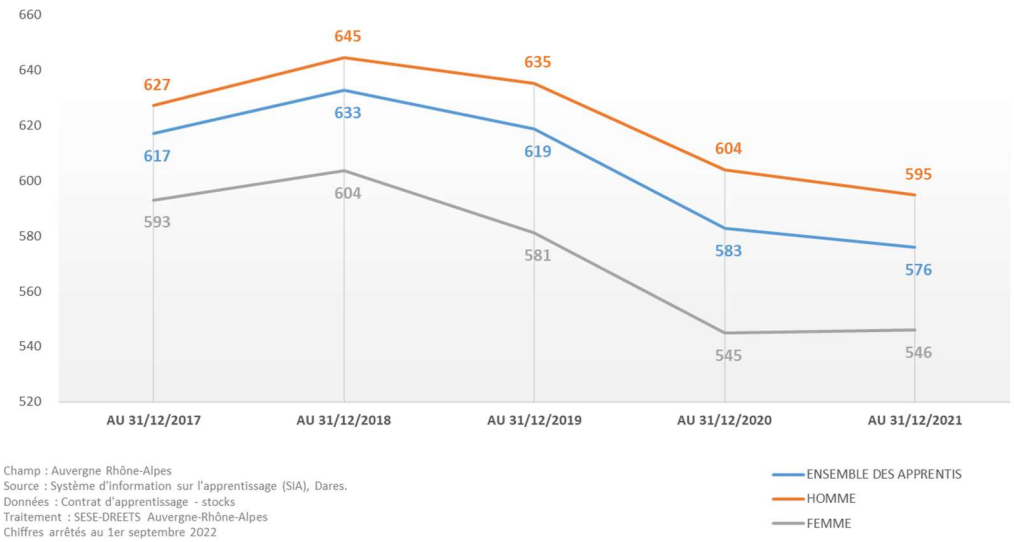

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

L'inégale répartition par sexe entre les diplômes, notamment les formations préparant à un bac professionnel (81% d'hommes et 19% de femmes), pourrait expliquer des contrats plus courts pour les filles[35].

[34] Cf. Annexe 18.

[35] Cf Annexe 11 Bis

ENCADRÉ 4 – DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE[36]

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée ou dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

- **Lorsqu'il est conclu dans le cadre d'un CDI**, le contrat débute par la période d'apprentissage d'une durée équivalente au cycle de la formation suivie, sans remettre en cause la protection particulière dont bénéficie l'apprenti pendant sa période de formation théorique et pratique. À l'issue de la période d'apprentissage, la relation contractuelle entre l'employeur et le salarié sera régie par les dispositions du Code du travail relatives au CDI de droit commun, à l'exception de celles relatives à la période d'essai (dispositions issues de la loi du 5 mars 2014).

À noter : la durée du contrat ou de la période d'apprentissage peut être inférieure au cycle de formation pour tenir compte du niveau initial de compétences de l'apprenti ou de compétences acquises lors de mobilité à l'étranger, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un service civique, d'un volontariat militaire ou lors d'un engagement comme sapeur-pompier volontaire. Cette durée écourtée est alors fixée par une convention tripartite signée par l'organisme de formation, l'employeur et l'apprenti, et le cas échéant son représentant légal. Cette dernière est annexée au contrat d'apprentissage.

- **Lorsque le contrat est à durée limitée**, il s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé.

L'apprentissage peut être réalisé dans le cadre d'un contrat conclu à durée limitée ou d'une période d'apprentissage dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée. Dans tous les cas, sa durée peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée.

Cette durée peut être adaptée pour tenir compte du niveau initial de compétence de l'apprenti ; la durée maximale est celle du cycle de formation suivie augmentée d'une année maximum, sans pouvoir être portée à plus de 4 ans lorsque la qualité de travailleur handicapé est reconnue à l'apprenti, ou qu'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Cas particuliers :

- Pour la préparation du baccalauréat professionnel, la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est fixée à 3 ans. Par dérogation, cette durée est toutefois fixée à 2 ans pour les titulaires d'un diplôme enregistré et classé au niveau V dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et relevant d'une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé

[36] Définition de la durée du contrat d'apprentissage selon le site du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

IV-AUGMENTATION DU NOMBRE D'ORGANISMES DE FORMATION ET DES SPÉCIALITÉS

ENCADRÉ 5 : Les grandes lignes de la réforme de l'apprentissage portée par la loi du 5 septembre 2018[37]

La réforme a supprimé au 1er janvier 2019 l'autorisation d'ouverture de centres de formation (CFA) et de classes d'apprentis, ainsi que la carte des formations en apprentissage qui relevaient de la compétence des Régions, au profit d'une simple déclaration effectuée auprès des Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets). Les contrats d'apprentissage, dont la règlementation a été assouplie et qui peuvent désormais être conclus par des jeunes âgés de 16 ans à 29 ans révolus, ne font plus l'objet d'un enregistrement par les chambres consulaires, mais par les nouveaux opérateurs de compétences, créés à compter du 1er avril 2019, qui deviennent également les premiers financeurs de l'apprentissage.

Avant la réforme, les CFA étaient financés par des versements directs des entreprises sur la base de coûts par diplôme définis par arrêté préfectoral et des subventions d'équilibre des Régions, qui percevaient, à cette fin, une fraction du produit de la taxe d'apprentissage. Depuis le 1er janvier 2020, ils sont financés par les opérateurs de compétences en fonction du nombre de contrats d'apprentissage et des niveaux de prise en charge de ces contrats définis par les branches professionnelles (ou, à défaut, par l'État, sur proposition de France compétences, nouvel établissement public). Les opérateurs de compétences bénéficient de fonds répartis par France compétences à partir de la collecte de contributions versées par les entreprises (destinées à financer les contrats mais aussi des aides aux apprentis : hébergement, restauration, équipement). France compétences verse également des fonds aux Régions, pour qu'elles puissent majorer les niveaux de prise en charge des contrats de certains CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique et soutenir l'investissement des CFA.

L'État reprend à sa charge, en lieu et place des Régions, et simplifie les aides versées aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti ; la nouvelle aide unique[38] est recentrée sur les entreprises de moins de 250 salariés qui signent un contrat d'apprentissage préparant à une certification équivalant au plus au baccalauréat. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, pour la première année des contrats signés depuis juillet 2020, l'aide unique est remplacée par une aide exceptionnelle versée à tous les employeurs et pour tous les niveaux de diplôme jusqu'à bac+5. Cette aide exceptionnelle, d'un montant de 5 000 € pour les jeunes mineurs et de 8 000 € pour les jeunes

[37] Encadré extrait du rapport de la cour des comptes de juin 2022, LA FORMATION EN ALTERNANCE Une voie en plein essor, un financement à définir

[38] Aide effective au 1er janvier 2019. « En 2020, alors que les jeunes et les entreprises subissent de plein fouet les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, encourager l'emploi des jeunes est plus que jamais nécessaire. **Aucun jeune ne doit être laissé sans solution**. C'est pour cela que le Gouvernement a lancé un plan à destination des jeunes de 6,5 milliards d'euros soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes ». Le décret n°2022-1714 du 29 décembre 2022 instaure une aide exceptionnelle de 6 000 € maximum aux employeurs d'apprentis et de salariés de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'aide unique pour les contrats conclus en 2023.

majeurs[39], est également versée aux employeurs embauchant un jeune en contrat de professionnalisation. Afin de renforcer l'attractivité de l'apprentissage, la grille de rémunération minimale des apprentis a été revalorisée au 1er janvier 2019 et une aide financière à la préparation du permis de conduire a été créée pour les apprentis majeurs. Enfin, la collecte des contributions des entreprises, effectuée par les opérateurs de compétences pendant une période transitoire, est transférée aux Urssaf et à la Mutualité sociale agricole (MSA) à compter du 1er janvier 2022 pour le compte de France compétences. À cette date, les CFA devront avoir obtenu, comme les autres organismes de formation, la certification « Qualiopi » pour continuer à bénéficier de financements publics au titre de l'apprentissage.

La loi de 2008 est une révolution pour les Centres de Formation des Apprentis (CFA, cf. encadré 5). « Alors que les CFA étaient jusqu'alors principalement financés par la taxe d'apprentissage des employeurs de leurs apprentis et par une subvention d'équilibre de la Région, leur financement est désormais directement lié à leur activité »[40]. Depuis la réforme, les CFA sont financés selon « un mode de financement proportionnel au nombre d'apprentis formés : le coût-contrat ». Les objectifs visés par la loi ont été rappelés par les auteurs du rapport d'évaluation de la loi[41] : « Associé à la fin de la procédure d'autorisation par les Régions, ce nouveau financement visait à favoriser la création de centres de formation des apprentis à raison des besoins des entreprises et au regard du nombre et du type de contrats d'apprentissage signés. Assimilable à une « tarification » fixée au niveau des branches sous la supervision de France compétences, le niveau de prise en charge pour chaque contrat est en effet fixé par domaine d'activité et par diplôme poursuivi. L'enjeu était de déverrouiller le volume des apprentis, jusque-là déterminé en amont, annuellement, par les Régions, et d'inciter les CFA, par un financement dépendant directement du volume de contrats signés, à adapter leur offre de services afin qu'elle réponde à la fois aux besoins des entreprises et des apprentis ».

[39] Le décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020 relatif à « la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés » prévoit que les Opco pourront dorénavant majorer la prise en charge de ces contrats à hauteur de 4 000 euros.

[40] Rapport de la cour des comptes de juin 2022, LA FORMATION EN ALTERNANCE Une voie en plein essor, un financement à définir.

[41] RAPPORT D'INFORMATION, déposé en application de l'article 145-7, alinéa 3, du Règlement par la commission des affaires sociales, sur l'évaluation de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et présenté par Mme CATHERINE FABRE et M. GÉRARD CHERPION, rapporteurs pour le titre Ier, Députés M. SYLVAIN MAILLARD et M. JOËL AVIRAGNET, rapporteurs pour le titre II, Députés Mme CAROLE GRANDJEAN et Mme MICHÈLE DE VAUCOULEURS, rapporteures pour le titre III, Députées, p77.

On peut déjà mesurer les effets de cette rupture de logique de financement, en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, entre 2017 et 2021, selon les chiffres du ministère de l'éducation nationale et de l'agriculture, le nombre de CFA dans la région a plus que quadruplé (Graphique 26).

Graphique 26 : Evolution du nombre de centres de formation d'apprentis de

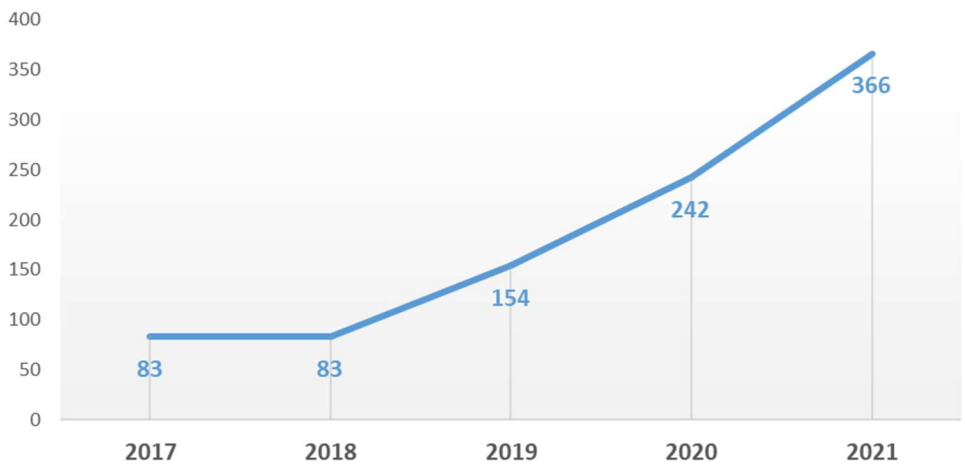

Source : Base Centrale de Pilotage
Effectifs des apprentis dans les centres de formation d'apprentis par formation détaillée (y compris les CFA agricoles) pour les rentrées scolaires de 2017 à 2021
Remontées en données individuelles (SIFA). Date d'observation : situation au 30 septembre 2022.
Champ : Secteurs d'enseignement : public et privé
Ministères : Education Nationale et agriculture

ENCADRÉ 6 : QU'EST-CE QU'UN CENTRE DE FORTMATION D'APPRENTIS[42] (CFA) ?

La loi du 5 septembre 2018 a transformé le statut des CFA. Depuis le 1er janvier 2019, il s'agit d'un organisme de formation qui dispense des actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2 du Code du travail, concourantes au développement des compétences. C'est donc un organisme de formation qui est rattaché au titre V du livre III de la sixième partie (règlement intérieur, obligations comptables, bilan pédagogique et financier, publicité) comportant quelques spécificités (titre III du livre II de la sixième partie). Contrairement au rattachement obligatoire des CFA à un organisme gestionnaire dans le cadre du texte en vigueur jusqu'au 31/12/2018, l'organisme de formation dispensant des actions de formation par apprentissage a aujourd'hui une autonomie juridique et doit se déclarer auprès du service régional de contrôle des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

[42] Questions/réponses publiées par le Ministère du Travail– Mise en œuvre de la reforme dans les CFA – 27/07/19

Les acteurs de l'apprentissage peuvent être des associations, des services d'entreprises publiques ou privées, des établissements gérés par une chambre de commerce et d'industrie (CCI), une chambre de métiers et de l'artisanat, une chambre d'agriculture ou un groupement d'intérêt public (GIP).

En 2017, 72% des CFA étaient rattachés à un organisme privé (associations ou organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises) (Graphique 27). En 2021, ils ne sont plus que 63% à être organisés sous ce régime. En revanche, les CFA d'établissements d'enseignement ont cru de 9 points passant de 17 à 26% de l'ensemble des centres de formation. Plus précisément, c'est le nombre d'établissements de formation ou de recherche (université, école d'ingénieur...) qui a le plus augmenté.

Graphique 27 : Evolution du nombre de centre de formation d'apprentis selon leur régime juridique de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

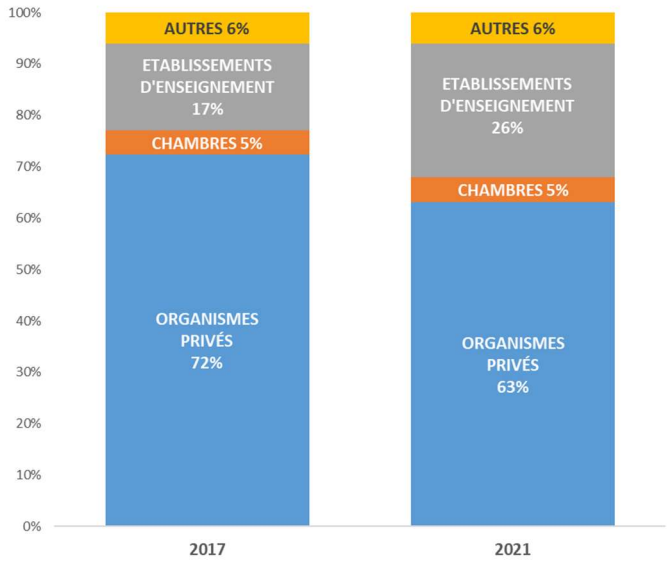

Source : Base Centrale de Pilotage
Effectifs des apprentis dans les centres de formation d'apprentis par formation détaillée (y compris les CFA agricoles) pour les rentrées scolaires de 2017 à 2021
Remontées en données individuelles (SIFA). Date d'observation : situation au 30 septembre 2022.
Champ : Secteurs d'enseignement : public et privé
Ministères : Education Nationale et agriculture
Champ géographique : Etablissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes
Extraction : Via Compétences

Le nombre d'apprentis progresse au sein de toutes les formes de CFA (Tableau 16). La majorité des apprentis sont formés par des CFA privés. Cependant leur poids perd 9 points entre 2017 et 2021 au profit principalement des établissements d'enseignement, notamment les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre des CFA d'entreprises, marginaux en 2017, a progressé de plus 1500%, même s'ils ne représentent encore que 4% de l'ensemble des centres de

Tableau 16 : Répartition du nombre d'apprentis selon les organismes gestionnaires des CFA en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

	2017	2021	Evolution 2017-2020	Poids 2017	Poids 2021
ORGANISMES PRIVÉS	**36 639**	**61 863**	**69%**	**72%**	**63%**
dont Associations	*36 406*	*57 977*	*59%*	*72%*	*59%*
dont Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises	*233*	*3 886*	*1568%*	*0%*	*4%*
CHAMBRES	**3 706**	**4 969**	**34%**	**7%**	**5%**
dont Chambre d'agriculture	*0*	*86*		*0%*	*0%*
dont Chambre de commerce et d'industrie	*2 657*	*3 829*	*44%*	*5%*	*4%*
dont Chambre des métiers	*1 049*	*1 054*	*0%*	*2%*	*1%*
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	**6 424**	**24 869**	**287%**	**13%**	**25%**
dont Etablissement de formation ou de recherche (université, école d'ingénieur...)	*894*	*15 519*	*1636%*	*2%*	*16%*
dont Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole	*3 062*	*3 702*	*21%*	*6%*	*4%*
dont Etablissement public local enseignement	*936*	*1 280*	*37%*	*2%*	*1%*
dont Etablissement scolaire privé sous contrat	*1 532*	*4 368*	*185%*	*3%*	*4%*
AUTRES	**3 942**	**6 320**	**60%**	**8%**	**6%**
Groupement d'intérêt public	*1 930*	*4 034*	*109%*	*4%*	*4%*
Association mixte consulaire	*2 012*	*2 286*	*14%*	*4%*	*2%*
TOTAL	**50 711**	**98 021**	**93%**	**100%**	**100%**

Source : Base Centrale de Pilotage
Effectifs des apprentis dans les centres de formation d'apprentis par formation détaillée (y compris les CFA agricoles) pour les rentrées scolaires de 2017 à 2020
Remontées en données individuelles (SIFA). Date d'observation : situation au 31 décembre 2021.
Champ : Secteurs d'enseignement : public et privé
Ministères : Education Nationale et agriculture
Champ géographique : Etablissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes
Extraction : Via Compétences

formation. On peut y voir un effet de la loi de 2018.

Augmentation du nombre de formation

Si le nombre de centres de formation des apprentis a triplé, le nombre de spécialités de formation a lui aussi augmenté. En effet, 10 nouvelles spécialités (Tableau 17) ont été créées entre 2017 et 2021.

Tableau 17 : Volume d'apprentis dans les nouvelles formations des CFA en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

	Rentrée scolaire				
	2017	2018	2019	2020	2021
APPLICATION DES DROITS ET STATUTS DES PERSONNES	,	16	50	74	195
ARTS PLASTIQUES	,	,	1	,	21
AUTRES DISCIPLINES ARTISTIQUES	,	,	11	15	50
CHIMIE-BIOLOGIE, BIOCHIMIE	,	,	6	,	44
JOURNALISME ET COMMUNICATION	,	,	68	307	508
PROTECTION ET DEVELOPEMENT DU PATRIMOINE	,	,	,	3	14
SPECIALITÉS PLURIDISCIPLINAIRES SCIENCES HUMAINES ET DROIT	,	,	18	197	86
ENSEIGNEMENT, FORMATION	,	,	,	,	6
GEOGRAPHIE	,	,	,	,	21
PSYCHOLOGIE	,	,	,	,	3

Source : Base Centrale de Pilotage
Effectifs des apprentis dans les centres de formation d'apprentis par formation détaillée (y compris les CFA agricoles) pour les rentrées scolaires de 2017 à 2020
Remontées en données individuelles (SIFA). Date d'observation : situation au 31 décembre 2021.
Champ : Secteurs d'enseignement : public et privé
Ministères : Education Nationale et agriculture
Champ géographique : Etablissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes
Extraction : Via Compétences

La majorité des apprentis (76% en 2017 et 74% en 2021) se répartissent dans 18 spécialités sur plus de 70, les deux principales étant le commerce et l'agro-alimentaire selon une évolution inverse sur la période : +6 points pour la première et -6 points pour la seconde (Tableau 18).

Tableau 18 : Poids des apprentis par spécialité de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

	2017	2018	2019	2020	2021
COMMERCE, VENTE	10%	10%	11%	15%	16%
AGRO-ALIMENTAIRE, ALIMENTATION, CUISINE	15%	14%	13%	10%	9%
MOTEURS ET MECANIQUE AUTO	6%	6%	6%	5%	4%
ELECTRICITE, ELECTRONIQUE	4%	5%	5%	4%	4%
COIFFURE, ESTHETIQUE et AUTRES SOINS	5%	5%	5%	4%	4%
SPECIALITÉS PLURIVALENTES DES ECHANGES et DE LA GESTION	1%	1%	2%	4%	4%
COMPTABILITE, GESTION	3%	3%	3%	4%	4%
ENERGIE, GENIE CLIMATIQUE	4%	4%	4%	3%	3%
BATIMENT : FINITIONS	4%	4%	4%	3%	3%
INFORMATIQUE, TRAITEMENT DE L'INFORMATION	2%	2%	2%	3%	4%
TRAVAIL DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT	4%	4%	4%	3%	3%
STRUCTURES METALLIQUES	4%	4%	4%	3%	3%
TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES FONDAMENTALES	3%	3%	3%	3%	2%
ACCUEIL, HOTELLERIE, TOURISME	3%	3%	3%	2%	2%
BATIMENT : CONSTRUCTION et COUVERTURE	3%	3%	3%	2%	2%
AMENAGEMENT PAYSAGER	3%	3%	3%	2%	2%
ANIMATION CULTURELLE, SPORTIVE et DE LOISIRS	1%	1%	2%	2%	2%
SANTE	2%	2%	2%	2%	3%
AUTRES	24%	24%	23%	24%	26%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Base Centrale de Pilotage
Effectifs des apprentis dans les centres de formation d'apprentis par formation détaillée (y compris les CFA agricoles) pour les rentrées scolaires de 2017 à 2020
Remontées en données individuelles (SIFA). Date d'observation : situation au 31 décembre 2021.
Champ : Secteurs d'enseignement : public et privé
Ministères : Education Nationale et agriculture
Champ géographique : Etablissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes
Extraction : Via Compétences

ANNEXES

ANNEXE 1 : SOURCE[43]

Les contrats d'apprentissage sont comptabilisés à partir des données des organismes d'enregistrement des contrats d'apprentissage (de 1993 à 2011), du système Ari@ne de gestion informatisée des contrats d'apprentissage (de 2012 à 2019) et du système d'information de dépôt des contrats d'apprentissage, Deca, alimenté par les Opérateurs de compétences (Opco) et les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) (depuis 2020). Pour pallier les délais de remontée de l'information dans Deca, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage pour les mois les plus récents (au moment de la rédaction de cette étude, à partir de juillet 2021) est estimé. Ces estimations reposent notamment, pour les contrats privés, sur la Déclaration sociale nominative (DSN). Les informations relatives aux contrats, aux nouveaux bénéficiaires et aux employeurs sont issues des Cerfa saisis à la Dares (1993-2011), du système Ari@ne (2012-2019) et de Deca (depuis 2020).

Les stocks des contrats d'apprentissage sont calculés au dernier jour de chaque mois. Sont comptabilisés les contrats dont la date de début est antérieure ou égale à ce jour, et dont la date de fin est égale ou postérieure à ce jour. Quand les informations sont stabilisées, la date de fin considérée correspond à celle prévue au moment de la signature du contrat, si le contrat n'a pas été rompu de façon anticipée, ou à la date de rupture du contrat. Pour les contrats les plus récents, les délais de remontée des ruptures complexifient la détermination des dates de fin : la date de fin considérée est alors imputée de façon provisoire. Cette imputation s'appuie notamment sur les ruptures constatées pour les contrats des cohortes précédentes.

[43] **Définition, sources et champ de l'apprentissage selon la direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares)**

Annexe 2 Effectif de l'ensemble des apprentis et de ceux résidant en QPV de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

VOLUME					
	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021
HOMMES	34 268	37 177	42 247	53 422	66 484
FEMMES	14 551	15 325	18 660	29 453	42 845
ENSEMBLE	**48 819**	**52 502**	**60 906**	**82 875**	**109 329**
HOMMES QPV	1 318	1 424	1 587	2 030	2 674
FEMMES QPV	624	642	784	1 264	2 069
ENSEMBLE QPV	**1 942**	**2 066**	**2 370**	**3 294**	**4 743**
MIXITÉ					
MIXITÉ H/F	70%/30%	71%/29%	69%/31%	64%/36%	61%/39%
MIXITÉ QPV H/F	68%/32%	69%/31%	67%/33%	62%/38%	56%/44%
ÉVOLUTION					
	Evolution 2017-2018	Evolution 2018-2019	Evolution 2019-2020	Evolution 2020-2021	Evolution 2017-2021
HOMMES	8%	14%	26%	24%	94%
FEMMES	5%	22%	58%	45%	194%
HOMMES QPV	8%	11%	28%	32%	103%
FEMMES QPV	3%	22%	61%	64%	232%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 3 : Evolution du nombre de contrats d'apprentissage en QPV par sexe en Auvergne Rhône-Alpes de 2017 à 2021.

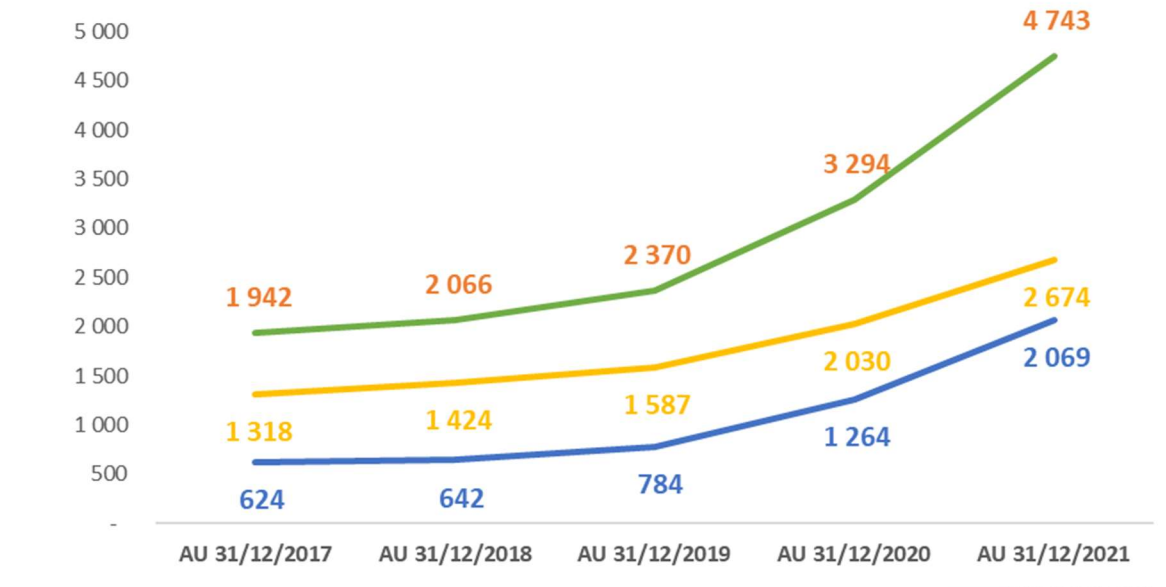

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 4 - Evolution des effectifs en apprentissage par tranches d'âges de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Tranche d'âge	AU 31/12/2017			AU 31/12/2021			EVOLUTION 2017-2021		
	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
15-19 ans	25 120	8 842	33 963	36 808	16 234	53 042	47%	84%	56%
20-25 ans	8 905	5 520	14 425	26 671	23 947	50 617	200%	334%	251%
26-29 ans	156	110	266	2 625	2 283	4 908	1580%	1977%	1744%
Plus de 30 ans	86	80	166	380	382	762	340%	380%	359%
Total	**34 268**	**14 551**	**48 819**	**66 484**	**42 846**	**109 329**	**94%**	**194%**	**124%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 5 - Evolution des effectifs reconnus travailleurs handicapés et non reconnus en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

		AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Evolution 2017-2021
ENSEMBLE DES APPRENTIS	HOMME	34 268	37 177	42 247	53 422	66 484	94%
	FEMME	14 551	15 325	18 660	29 453	42 845	194%
APPRENTIS AYANT UNE RQTH	HOMME	683	780	705	806	946	39%
	FEMME	264	321	325	424	540	105%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 6 - Evolution des effectifs reconnus travailleurs handicapés et non reconnus en apprentissage par tranches d'âges de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

TRANCHES D'AGES	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021		EVOLUTION 2017-2021	
	NON TH	TH	NON TH	TH	NON TH	TH
15-19 ans	33 963	605	53 042	682	56%	13%
20-25 ans	14 425	191	50 617	399	251%	109%
26-29 ans	266	40	4 908	87	1744%	116%
Plus de 30 ans	166	110	762	318	359%	189%
TOTAL	**48 819**	**946**	**109 329**	**1 486**	**124%**	**57%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 7- Evolution des effectifs reconnus travailleurs handicapés en apprentissage résidant en QPV ou hors QPV de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

		AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	EVOLUTION 2017-2021
APPRENTIS AYANT UNE RQTH	HORS QPV	888	1 040	981	1 182	1 428	61%
	QPV	59	61	50	48	57	-2%
	HORS QPV	94%	94%	95%	96%	96%	
	QPV	6%	6%	5%	4%	4%	

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 8 - Répartition des effectifs globaux et résidants en QPV en apprentissage selon leurs situations avant apprentissage en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

SITUATION AVANT CONTRAT	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021		Evolution 2017-2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV
Scolaire (Jusqu'au Bac)	48%	48%	31%	30%	44%	47%
Prépa Apprentissage/Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA)	1%	1%	0%	0%	-28%	-44%
Etudiant (Post Bac)	14%	10%	23%	21%	282%	407%
Contrat d'apprentissage	24%	19%	23%	19%	115%	140%
Contrat de professionnalisation	1%	1%	2%	2%	270%	345%
Contrat aidé	0%	0%	0%	0%	39%	76%
Salarié	6%	7%	7%	7%	193%	129%
Stagiaire de la formation professionnelle	1%	1%	5%	6%	1913%	1046%
dont hors jeunes en formation au CFA avant signature d'un contrat			*1%*	*1%*		
dont apprenti en CFA avant signature d'un contrat			*4%*	*6%*		
Personne à la recherche d'un emploi	4%	8%	5%	10%	151%	180%
Inactif	1%	2%	1%	2%	193%	95%
Indéfini	1%	1%	2%	2%	569%	495%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	124%	137%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

ANNEXE 9 - Evolution des effectifs par diplôme à l'entrée en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

Diplôme préparé en apprentissage	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		Evolution 2017-2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV
Diplômes inférieurs au Brevet	16 200	827	17 196	825	18 215	853	18 101	872	20 592	1 030	27%	25%
Diplômes inférieurs au BAC	10 428	427	10 318	421	10 582	433	11 631	519	12 698	625	22%	46%
BAC	14 327	461	15 496	497	18 003	580	25 340	892	35 714	1 483	149%	222%
BAC+2	4 754	137	5 808	190	8 054	271	14 247	505	17 990	758	278%	453%
Bac+3/+4	2 229	63	2 681	98	4 585	170	10 015	367	17 190	632	671%	903%
Bac+5 et supérieur	442	12	554	14	915	34	2 237	76	3 173	109	618%	808%
Non Renseigné	440	15	449	21	551	30	1 305	63	1 972	106		
TOTAL	**48 819**	**1 942**	**52 502**	**2 066**	**60 906**	**2 371**	**82 875**	**3 294**	**109 329**	**4 743**	**124%**	**144%**
Diplômes inférieurs au Brevet	33%	43%	33%	40%	30%	36%	22%	26%	19%	22%		
Diplômes inférieurs au BAC	21%	22%	20%	20%	17%	18%	14%	16%	12%	13%		
BAC	29%	24%	30%	24%	30%	24%	31%	27%	33%	31%		
BAC+2	10%	7%	11%	9%	13%	11%	17%	15%	16%	16%		
Bac+3/+4	5%	3%	5%	5%	8%	7%	12%	11%	16%	13%		
Bac+5 et supérieur	1%	1%	1%	1%	2%	1%	3%	2%	3%	2%		
Non Renseigné	1%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	2%	2%	2%		
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**		

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

ANNEXE 10 - Evolution des effectifs par niveau de diplômes préparés en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

Diplôme préparé en apprentissage	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021		Evolution 2017-2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV
INFBAC	19 766	1 054	24 565	1 325	24%	26%
BAC	12 385	421	19 075	792	54%	88%
BAC+2	9 682	263	26 561	1 126	174%	328%
Bac+3/+4	3 029	93	17 176	734	467%	685%
Bac+5/sup	3 854	105	21 808	763	466%	630%
Indéfini	103	5	145	4		
TOTAL	**48 819**	**1 942**	**109 330**	**4 743**	**124%**	**144%**
INFBAC	40%	54%	22%	28%		
BAC	25%	22%	17%	17%		
BAC+2	20%	14%	24%	24%		
Bac+3/+4	6%	5%	16%	15%		
Bac+5/sup	8%	5%	20%	16%		
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**		

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

ANNEXE 11 - Evolution des effectifs par diplômes préparés en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

DIPLÔME PRÉPARÉ		ENSEMBLE DES APPRENTIS		APPRENTIS EN QPV		Evolution 2017-2021	
		AU 31/12/2017	AU 31/12/2021	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV
INFRABAC	CAP	18 292	21 113	1 009	1 100	15%	9%
	BEP	33	200	S	10	502%	S
	Mention complémentaire	862	1 105	16	53	28%	227%
	Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP	579	2 146	29	161	271%	456%
TOTAL INFRABAC		**19 766**	**24 565**	**1 054**	**1 325**	**24%**	**26%**
BAC	BAC PRO	5 799	9 050	226	346	56%	54%
	BAC GEN	6	35	S	1	468%	S
	BAC TECHNO	15	66	S	2	337%	S
	Autre diplôme ou titre de niveau bac	6 565	9 924	196	442	51%	126%
TOTAL BAC		**12 385**	**19 075**	**421**	**792**	**54%**	**88%**
BAC+2	BTS	8 589	22 234	220	894	159%	306%
	DUT	426	891	14	26	109%	81%
	Autre diplôme ou titre de niveau bac +2	667	3 436	29	206	415%	616%
TOTAL BAC+2		**9 682**	**26 561**	**263**	**1 126**	**174%**	**328%**
BAC+3 et +4	Licence professionnelle	2 023	6 035	58	233	198%	304%
	Licence générale	74	887	S	43	1092%	S
	Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4	931	10 254	33	457	1001%	1297%
TOTAL BAC+3 et +4		**3 029**	**17 176**	**90**	**734**	**467%**	**712%**
BAC+5 et supérieur	1ère année de Master	S	S	S	7	S	S
	Master professionnel / DESS	3 539	3 974	93	123	12%	32%
	Master recherche / DEA	S	S	S	1	S	S
	Master indifférencié	7	2 202	S	73	30872%	S
	Diplôme d'ingénieur, diplôme d'école de commerce	S	3 993	S	112	S	S
	Autre diplôme ou titre de niveau bac +5 ou plus	303	11 382	10	447	3652%	4209%
	Doctorat	S	S	S	S	S	S

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

ANNEXE 11 Bis - Proportion des effectifs par sexe par diplômes préparés en apprentissage en 2017 et 2021 en Auvergne-Rhône-Alpes

DIPLÔMES PRÉPARÉS	AU 31/12/2017		AU 31/12/2021	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
INFBAC	**75%**	**25%**	**73%**	**27%**
Dont CAP	*76%*	*24%*	*75%*	*25%*
Dont Autre diplôme ou titre de niveau CAP/BEP	*46%*	*54%*	*57%*	*43%*
BAC	**70%**	**30%**	**67%**	**33%**
Dont BAC PRO	*80%*	*20%*	*81%*	*19%*
Dont Autre diplôme ou titre de niveau bac	*60%*	*40%*	*55%*	*45%*
BAC+2	**67%**	**33%**	**58%**	**42%**
BTS	*67%*	*33%*	*57%*	*43%*
DUT	*62%*	*38%*	*60%*	*40%*
Autre diplôme ou titre de niveau bac +2	*68%*	*32%*	*59%*	*41%*
Bac+3 et Bac+4	**56%**	**44%**	**50%**	**50%**
Licence professionnelle	*58%*	*42%*	*59%*	*41%*
Licence générale	*36%*	*64%*	*51%*	*49%*
Autre diplôme ou titre de niveau bac +3 ou 4	*53%*	*47%*	*45%*	*55%*
Bac+5 et sup	**67%**	**33%**	**53%**	**47%**
Master professionnel / DESS	*66%*	*34%*	*56%*	*44%*
Autre diplôme ou titre de niveau bac +5 ou plus	*77%*	*23%*	*48%*	*52%*
TOTAL	**70%**	**30%**	**61%**	**39%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022
N'ont été retenu dans le détail que les diplômes dont le nombre d'apprentis étaient suffisamment conséquent pour que le rapport de mixité soit source d'enseignement.

Annexe 12 Evolution de l'ensemble des effectifs et des apprentis reconnus travailleurs handicapés par diplôme à l'entrée en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

Diplôme d'entrée en apprentissage	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		Evol 2017-2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH
INFBREVET	16 200	439	17 196	472	18 215	428	18 101	415	20 592	430	27%	-2%
INFBAC	10 428	271	10 318	339	10 582	315	11 631	349	12 698	371	22%	37%
BAC	14 327	134	15 496	167	18 003	164	25 340	238	35 714	358	149%	167%
BAC+2	4 754	37	5 808	52	8 054	56	14 247	125	17 990	186	278%	407%
Bac+3/+4	2 229	26	2 681	25	4 585	23	10 015	71	17 190	106	671%	312%
Bac+5/sup	442	8	554	8	915	7	2 237	14	3 173	31	618%	284%
Indéfini	440	32	449	40	551	38	1 305	18	1 972	4		
TOTAL	**48 819**	**946**	**52 502**	**1 102**	**60 906**	**1 031**	**82 875**	**1 230**	**109 329**	**1 486**	**124%**	**57%**
INFBREVET	33%	46%	33%	43%	30%	42%	22%	34%	19%	29%		
INFBAC	21%	29%	20%	31%	17%	31%	14%	28%	12%	25%		
BAC	29%	14%	30%	15%	30%	16%	31%	19%	33%	24%		
BAC+2	10%	4%	11%	5%	13%	5%	17%	10%	16%	12%		
Bac+3/+4	5%	3%	5%	2%	8%	2%	12%	6%	16%	7%		
Bac+5/sup	1%	1%	1%	1%	2%	1%	3%	1%	3%	2%		
Indéfini	1%	3%	1%	4%	1%	4%	2%	1%	2%	0%		
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**		

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Annexe 13 Evolution de l'ensemble des effectifs et des apprentis reconnus travailleurs handicapés par diplôme préparé en apprentissage de 2017 à 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

DIPLÔMES PRÉPARÉS	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		AU 31/12/2019		AU 31/12/2020		AU 31/12/2021		Evol 2017-2021	
	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS AYANT UNE RQTH
INFBAC	19 766	626	20 208	700	21 113	627	21 830	606	24 438	626	24%	0%
BAC	12 385	170	12 925	223	13 786	237	15 821	270	19 082	295	54%	74%
BAC+2	9 682	91	10 721	118	12 841	98	18 627	166	26 562	280	174%	209%
Bac+3 et Bac+4	3 029	35	3 132	37	5 286	42	12 271	104	17 214	167	468%	378%
Bac+5 et sup	3 854	21	5 375	22	7 695	26	13 985	82	21 849	115	467%	461%
Indéfini	103	4	141	2	197	1	246	2	145	2	41%	-52%
TOTAL	**48 819**	**946**	**52 502**	**1 102**	**60 918**	**1 031**	**82 780**	**1 230**	**109 289**	**1 486**	**124%**	**57%**
INFBAC	40%	66%	38%	64%	35%	61%	26%	49%	22%	42%		
BAC	25%	18%	25%	20%	23%	23%	19%	22%	17%	20%		
BAC+2	20%	10%	20%	11%	21%	10%	23%	14%	24%	19%		
Bac+3 et Bac+4	6%	4%	6%	3%	9%	4%	15%	8%	16%	11%		
Bac+5 et sup	8%	2%	10%	2%	13%	3%	17%	7%	20%	8%		
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**		

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 14 : Répartition de l'ensemble des apprentis et des apprentis résidant en QPV en 2017 et 2021 selon 38 secteurs d'activités en Auvergne Rhône-Alpes

RÉPARTITION SELON 38 SECTEURS D'ACTIVITÉ	ENSEMBLE DES APPRENTIS		APPRENTIS EN QPV		Evolution 2017-2021	
	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021	AU 31/12/2017	AU 31/12/2021	ENSEMBLE DES APPRENTIS	APPRENTIS EN QPV
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	172	1 269	S	42	639%	S
Activités informatiques et services d'information	440	3 208	16	123	629%	655%
Edition, audiovisuel et diffusion	110	782	S	24	609%	S
Activités immobilières	389	2 428	9	56	525%	511%
Enseignement	304	1 804	10	100	494%	871%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	488	2 742	28	211	462%	661%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	1 448	7 318	44	322	406%	627%
Activités financières et d'assurance	710	3 372	26	155	375%	486%
Arts, spectacles et activités récréatives	662	3 011	20	114	355%	480%
Activités pour la santé humaine	217	760	7	36	250%	406%
Transports et entreposage	827	2 884	35	185	249%	425%
Industrie pharmaceutique	195	676	S	23	246%	S
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	196	585	6	15	198%	145%
Activités de services administratifs et de soutien	1 973	5 710	52	266	189%	411%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	173	499	5	25	187%	394%
Recherche-développement scientifique	251	662	8	22	163%	162%
Fabrication d'équipements électriques	333	870	11	41	162%	266%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	297	742	8	18	150%	118%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	528	1 290	17	38	144%	116%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	10 078	23 841	414	1 116	137%	169%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	299	678	8	20	127%	146%
Industries extractives	26	55	S	S	114%	S
Industrie chimique	349	724	12	37	108%	199%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	722	1 496	21	48	107%	125%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	1 119	2 305	31	81	106%	156%
Fabrication de matériels de transport	466	849	12	38	82%	202%
Télécommunications	229	414	6	16	81%	169%
Autres activités de services	2 626	4 643	107	209	77%	95%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	1 470	2 573	39	73	75%	88%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	774	1 292	22	54	67%	149%
Construction	9 386	14 847	430	638	58%	48%
Agriculture, sylviculture et pêche	1 343	2 101	6	14	56%	134%
Cokéfaction et raffinage	26	39	S	S	48%	S
Hébergement et restauration	3 882	5 318	229	305	37%	33%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4 315	5 460	172	188	27%	10%
Administration publique	1 905	2 067	111	86	9%	-23%
NON RENSEIGNÉ	92	13	S	S		
TOTAL	**48 819**	**109 329**	**1 942**	**4 743**	**124%**	**144%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 15 : Répartition des salariés et des apprentis selon 38 secteurs d'activités en 2019 en Auvergne Rhône-Alpes

SECTEURS	Salariés	Apprentis	Salariés Hommes	Salariées Femmes	Apprentis Hommes	Apprentis Femmes	Salariés	Apprentis	Salariés Hommes	Salariées Femmes	Apprentis Hommes	Apprentis Femmes
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	359095	12 556	184853	174242	8 572	3 985	13%	21%	51%	49%	68%	32%
Construction	167770	10 830	144594	23176	10 208	622	6%	18%	86%	14%	94%	6%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	112063	2 652	56101	55962	1 508	1 144	4%	4%	50%	50%	57%	43%
Activités de services administratifs et de soutien	171352	2 896	97118	74234	2 180	715	6%	5%	57%	43%	75%	25%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	61845	4 377	34944	26900	2 944	1 433	2%	7%	57%	43%	67%	33%
Hébergement et restauration	103616	4 407	49553	54064	2 813	1 594	4%	7%	48%	52%	64%	36%
Autres activités de services	72957	2 812	26022	46935	519	2 293	3%	5%	36%	64%	18%	82%
Activités financières et d'assurance	80304	1 120	30648	49656	514	607	3%	2%	38%	62%	46%	54%
Activités informatiques et services d'information	45207	971	32714	12493	745	226	2%	2%	72%	28%	77%	23%
Arts, spectacles et activités récréatives	34567	969	17725	16842	654	315	1%	2%	51%	49%	67%	33%
Transports et entreposage	151046	1 216	108650	42396	825	392	5%	2%	72%	28%	68%	32%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	241848	856	38679	203169	192	664	9%	1%	16%	84%	22%	78%
TOTAL PRINCIPAUX SECTEURS	**1 601 670**	**45 663**	**821 601**	**780 069**	**31 674**	**13 989**	**57%**	**75%**	**51%**	**49%**	**69%**	**31%**
Administration publique	269014	1 915	120671	148343	956	959	10%	3%	45%	55%	50%	50%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	73719	1 910	58977	14741	1 686	224	3%	3%	80%	20%	88%	12%
Agriculture, sylviculture et pêche	22199	1 510	14601	7598	1 142	368	1%	2%	66%	34%	76%	24%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	41521	1 421	28920	12600	1 148	273	1%	2%	70%	30%	81%	19%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	46566	967	34286	12281	764	203	2%	2%	74%	26%	79%	21%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	30060	913	22080	7980	654	259	1%	2%	73%	27%	72%	28%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	32876	783	25708	7168	646	136	1%	1%	78%	22%	83%	17%
Fabrication de matériels de transport	25386	590	19462	5924	482	108	1%	1%	77%	23%	82%	18%
Activités immobilières	34684	571	13805	20879	266	306	1%	1%	40%	60%	46%	54%
Fabrication d'équipements électriques	21094	494	14568	6526	354	140	1%	1%	69%	31%	72%	28%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	19203	478	12741	6462	362	117	1%	1%	66%	34%	76%	24%
Industrie chimique	23413	461	15249	8164	282	180	1%	1%	65%	35%	61%	39%
Enseignement	236923	445	72219	164704	167	279	8%	1%	30%	70%	37%	63%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	22945	379	16972	5973	310	69	1%	1%	74%	26%	82%	18%
Recherche-développement scientifique	25420	352	14985	10435	219	133	1%	1%	59%	41%	62%	38%
Industrie pharmaceutique	17196	340	8446	8750	159	181	1%	1%	49%	51%	47%	53%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	17266	314	7918	9348	176	138	1%	1%	46%	54%	56%	44%
Télécommunications	11075	296	7650	3425	202	93	0%	0%	69%	31%	68%	32%
Activités pour la santé humaine	176098	286	34876	141222	90	196	6%	0%	20%	80%	32%	68%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	20808	269	8190	12618	131	138	1%	0%	39%	61%	49%	51%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	20148	216	15010	5138	162	55	1%	0%	74%	26%	75%	25%
Edition, audiovisuel et diffusion	16790	191	10334	6455	128	64	1%	0%	62%	38%	67%	33%
Industries extractives	2228	29	1907	321	23	6	0%	0%	86%	14%	79%	21%
Cokéfaction et raffinage	1123	18	886	238	12	6	0%	0%	79%	21%	67%	33%
Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	17918		1111	16806			1%	0%	6%	94%		
Activités extra-territoriales	1310		715	595			0%	0%	55%	45%		
NON RENSEIGNÉ		95			54	41	0%	0%				
TOTAL AURES SECTEURS	**1 226 983**	**15 149**	**582 287**	**644 694**	**10 519**	**4 629**	**43%**	**25%**	**47%**	**53%**	**69%**	**31%**
TOTAL	**2 828 653**	**60 812**	**1 403 888**	**1 424 763**	**42 193**	**18 619**	**100%**	**100%**	**50%**	**50%**	**69%**	**31%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022
Pour les données salariés, source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.
Lecture : Parmi l'ensemble des apprentis, 21% réalisent leur apprentissage dans le secteur du Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles. Ils représentent 3% de l'ensemble des salarié.

Annexe 16 – Répartition des apprentis selon la taille des entreprises en 2017 et 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

TAILLE DES ENTREPRISES	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021	Evol 2017-2021	SALARIÉS 2019
Très petite entreprise (moins de 9 salariés)	25 785	26 550	29 246	39 339	50 701	97%	608 037
Petite entreprise (10 à 49 salariés)	9 937	10 934	13 235	17 912	23 686	138%	855 197
Moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	6 377	7 362	9 131	12 346	16 437	158%	1 121 488
Grande entreprise (De 500 à 999 salariés)	1 600	1 805	2 092	2 835	3 671	129%	169 967
Très grande entreprise (Plus de 1000 salariés)	4 641	5 272	6 431	10 206	14 814	219%	278 099
Non Renseigné	480	579	771	237	20		
TOTAL	**48 819**	**52 502**	**60 906**	**82 875**	**109 329**	**124%**	**3 032 788**
Très petite entreprise (moins de 9 salariés)	53%	51%	48%	47%	46%		20%
Petite entreprise (10 à 49 salariés)	20%	21%	22%	22%	22%		28%
Moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	13%	14%	15%	15%	15%		37%
Grande entreprise (De 500 à 999 salariés)	3%	3%	3%	3%	3%		6%
Très grande entreprise (Plus de 1000 salariés)	10%	10%	11%	12%	14%		9%
Non Renseigné	1%	1%	1%	0%	0%		
TOTAL	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**		**100%**

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 17 – Répartition des apprentis selon la taille des entreprises et le secteur d'activité en 2021 en Auvergne Rhône-Alpes

RÉPARTITION SELON 38 SECTEURS D'ACTIVITÉ	2021					
	Micro-entreprise (0 salarié)	Très petite entreprise (1 à 9 salariés)	Petite entreprise (10 à 49 salariés)	Moyenne entreprise (50 à 499 salariés)	Grande entreprise (De 500 à 999 salariés)	Très grande entreprise (Plus de 1000 salariés)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22%	26%	19%	18%	13%	20%
Construction	4%	16%	19%	10%	6%	5%
Autres activités de services	10%	8%	2%	1%	1%	0%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4%	7%	5%	3%	3%	1%
Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques	8%	6%	9%	8%	7%	3%
Hébergement et restauration	3%	6%	7%	3%	2%	1%
Activités de services administratifs et de soutien	6%	6%	5%	5%	6%	4%
Arts, spectacles et activités récréatives	10%	4%	2%	1%	0%	0%
Agriculture, sylviculture et pêche	9%	3%	1%	0%	1%	0%
Activités immobilières	7%	3%	2%	2%	1%	0%
Activités informatiques et services d'information	4%	3%	3%	3%	2%	3%
Activités financières et d'assurance	2%	2%	2%	2%	6%	10%
Autres industries manufacturières ; réparation et installation de machines et d'équipements	1%	2%	2%	3%	5%	1%
Enseignement	4%	2%	2%	2%	2%	1%
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	3%	2%	1%	1%	1%	0%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	0%	1%	4%	4%	2%	3%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	1%	1%	4%	5%	4%	3%
Edition, audiovisuel et diffusion	1%	1%	1%	1%	0%	0%
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	1%	1%	1%	1%	0%	0%
Transports et entreposage	1%	1%	2%	4%	4%	9%
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	0%	0%	1%	1%	2%	0%
Activités pour la santé humaine	1%	0%	1%	1%	2%	1%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0%	0%	1%	3%	6%	1%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	0%	0%	1%	3%	4%	3%
Industrie chimique	0%	0%	0%	1%	2%	2%
Fabrication de matériels de transport	0%	0%	0%	2%	3%	2%
Recherche-développement scientifique	0%	0%	0%	1%	1%	2%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0%	0%	0%	1%	1%	1%
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0%	0%	0%	1%	1%	2%
Fabrication d'équipements électriques	0%	0%	1%	1%	1%	3%
Administration publique	0%	0%	1%	4%	8%	5%
Télécommunications	0%	0%	0%	0%	0%	2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0%	0%	0%	1%	1%	8%
Industries extractives	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Industrie pharmaceutique	0%	0%	0%	1%	2%	2%
Cokéfaction et raffinage	0%	0%	0%	0%	1%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

Annexe 18 – Durée moyenne en jour des apprentis depuis 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes

MOYENNE EN JOUR	AU 31/12/2017	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021
ENSEMBLE DES APPRENTIS	617	633	619	583	576
HOMME	627	645	635	604	595
FEMME	593	604	581	545	546
ENSEMBLE DES APPRENTIS QPV	595	609	605	567	552
HOMME QPV	600	615	616	588	571
FEMME QPV	584	597	583	533	526
ENSEMBLE DES APPRENTIS TH	626	633	628	575	561
HOMME TH	624	633	637	592	572
FEMME TH	632	630	608	544	541

Champ : Auvergne Rhône-Alpes
Source : Système d'information sur l'apprentissage (SIA), Dares.
Données : Contrat d'apprentissage - stocks
Traitement : SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Chiffres arrêtés au 1er septembre 2022

BIBLIOGRAPHIE

-Avis n° 975 de Mme Sylvie CHARRIÈRE, fait au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, déposé le 23 mai 2018.

-Avis n° 981 de Mme Graziella MELCHIOR, fait au nom de la commission des affaires économiques, déposé le 23 mai 2018

-AGIR POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS, novembre 2014. *Avis du Conseil économique, social et environnemental*. M. Patrick Liébus, rapporteur au nom de la section du travail et de l'emploi

-décret n° 2020-1450 du 26 novembre 2020 relatif à la majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés

-Handicap : contrat d'apprentissage aménagé, fiche pratique publiée sur le site du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

-L'insertion professionnelle des jeunes, *Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail composé des représentants de huit organisations patronales et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse*, Marine Boisson-Cohen, Hélène Garner, Philippe Zamora, 2017.

-rapport de la cour des comptes, La formation en alternance, une voie en plein essor, un financement à définir, juin 2022

-RAPPORT D'INFORMATION, déposé en application de l'article 145-7, alinéa 3, du Règlement par la commission des affaires sociales, sur l'évaluation de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et présenté par Mme CATHERINE FABRE et M. GÉRARD CHERPION, rapporteurs pour le titre Ier, Députés M. SYLVAIN MAILLARD et M. JOËL AVIRAGNET, rapporteurs pour le titre II, Députés Mme CAROLE GRANDJEAN et Mme MICHÈLE DE VAUCOULEURS, rapporteures pour le titre III, Députées

-Questions/réponses publiées par le Ministère du Travail– Mise en œuvre de la reforme dans les CFA – 27/07/19

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00

N°ISBN : 978.2.11.167976.4

Service communication de la DREETS ARA

Crédit d'image MINEFI ©auremar - stock.adobe.com

Site internet : http://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/